



Charlieu-Belmont  
COMMUNAUTÉ

*Pierres d'histoire et Terre d'avenir*

## RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Article L 5 211-39 CGCT :

**« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.**

**Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale »**

M. René VALORGE, Président

Le 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2024

# SOMMAIRE

## **Titre 1 CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE**

### UN TERRITOIRE

Présentation générale

Le contexte intercommunal

### UNE ORGANISATION

Les instances de décision : le conseil Communautaire et l'exécutif

Les instances de travail, de réflexions ou d'orientation

### DES MOYENS

Humains

Financiers

### LES ORIENTATIONS CADRES

Le pacte statutaire et une politique de maîtrise des coûts

L'engagement dans un plan climat air énergie territorial

Un projet de territoire qui s'inscrit dans des dispositifs nationaux : Contrat de Relance et de Transition Ecologique ; Programme Petites Villes de Demain

Une volonté de développer la solidarité territoriale : mutualisation et actions d'échelle roannaise

Urbanisme

## **Titre 2 LES ACTIONS**

Le développement économique

L'aménagement d'infrastructures très haut débit

La piscine intercommunale

L'attractivité touristique

Le secteur enfance jeunesse

La politique culturelle

Les services à la population / Espace Cyber

La gestion des déchets ménagers

La préservation des milieux naturels : volet assainissement et eau

La préservation des milieux aquatiques

La politique en faveur de l'habitat

## **Les annexes (comptes administratifs 2023)**



**Titre 1**

**CHARLIEU BELMONT**

**COMMUNAUTE**

## UN TERRITOIRE

### ■ Présentation générale

Charlieu-Belmont Communauté se situe au nord-est du département de la Loire dans la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes. Il est proche d'importants bassins de population : Roanne (20 km), Macon (78 km), Saint-Etienne (99 km) ou encore Lyon (102 km). D'Est en Ouest, les paysages de plaines, façonnés par le fleuve Loire, laissent peu à peu la place à un bocage vallonné qui assure une transition harmonieuse avec les contreforts forestiers des Monts du Beaujolais. Son territoire est clairement identifié, par l'INSEE, comme rural, et compte une densité de population de 83.80 habitants au km<sup>2</sup> avec au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

17 communes de moins de 1 000 habitants : Arcinges 217 h, Belleroche 313 h, La-Bénisson-Dieu 421 h, Boyer 196 h, Le Cergne 619 h, Cuinzier 709 h, Ecoche 504 h, La Gresle 865 h, Jarnosse 406 h, Maizilly 324 h, Mars 565 h, Nandax 561 h, Saint-Hilaire-sous-Charlieu 533 h, Saint-Germain-la-Montagne 220 h, Saint-Pierre-la-Noaille 385 h, Sevelinges 648 h, Villers 596 h.

6 communes entre 1 000 et 2 000 habitants : Belmont-de-la-Loire 1 448 h, Briennon 1 724 h, Chandon 1 458 h, Saint-Denis-de-Cabanne 1 259 h, Saint-Nizier-sous-Charlieu 1 694 h, Vougy 1 506 h.

2 communes de plus de 2 000 habitants : Charlieu 3 712 h et Pouilly-sous-Charlieu 2 576 h.



Il convient de noter les spécificités de Charlieu, chef-lieu de canton qui dispose d'équipements de centralité tels qu'un cinéma, deux collèges, deux lycées, des musées, une piscine, une médiathèque intercommunale, un hôpital local, une salle de spectacle.... Elle dispose également d'un patrimoine bâti exceptionnel (commune classée parmi les plus beaux détours de France et reconnue petite cité de caractère) et se situe sur le tracé du chemin de Compostelle (route Cluny-Le Puy). Son centre-ville commercial est attractif avec une centaine de commerces.

Ce maillage territorial autour de sa ville centre a permis notamment de concrétiser le projet de territoire porté par l'équipe exécutive et le Conseil Communautaire.

## ▪ Le contexte intercommunal

**Issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Charlieu et de la Communauté de Communes du canton de Belmont de la Loire, la nouvelle intercommunalité a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2013.**

### Pour mémoire

#### Origines de l'intercommunalité sur le Pays de Charlieu

⇒ Création en 1983 du SIVOM de la Vallée du Sornin (14 communes du canton de Charlieu + la commune de Briennon et la commune d'Iguerande). En 1989 la commune de La Bénisson Dieu rejoint le SIVOM puis en 1993 retrait de la commune d'Iguerande. Le SIVOM a pour objet l'étude, la mise en œuvre d'une charte intercommunale et la création d'un contrat de Pays ainsi que tout équipement et service d'intérêt collectif.

⇒ Création le 20 décembre 1993 de la Communauté de Communes du pays de la vallée du Sornin devenu Communauté de Communes du Pays de Charlieu en avril 1994

⇒ En 2002 passage à la Taxe Professionnelle Unique.

⇒ Définition de l'intérêt communautaire validée par arrêté préfectoral du 11 avril 2006

#### Origines de l'intercommunalité sur le canton de Belmont de la Loire :

⇒ Création en 1983 du SIVOM dont l'objet est l'étude, la mise en œuvre d'une charte intercommunale et la création d'un contrat de Pays ainsi que tout équipement et service d'intérêt collectif.

⇒ Création le 26 novembre 1991 du SIVU avec l'objectif la réalisation de bâtiments à vocation économique.

⇒ Dissolution du SIVOM et création de la Communauté de Communes par arrêté préfectoral du 21 décembre 1993. Transfert des biens et des compétences du SIVOM à la Communauté de Communes.

⇒ Dissolution du SIVU le 15 avril 1995 avec transfert de ses biens et compétences à la Communauté de Communes.

⇒ Renforcement de l'intercommunalité le 1<sup>er</sup> janvier 2001 avec le passage en Taxe Professionnelle Unique.

⇒ Définition de l'intérêt communautaire validée par l'arrêté préfectoral du 4 août 2005

#### Les fondements de la nouvelle intercommunalité :

⇒ Validation du schéma départemental de coopération intercommunale le 28 décembre 2011 qui prévoit la fusion de la CDC du canton de Belmont avec celle du Pays de Charlieu

⇒ Arrêté préfectoral 46 du 23 janvier 2012 portant projet de périmètre de la nouvelle intercommunalité soumis aux votes des 25 Communes (canton de Belmont et Pays de Charlieu) : l'avis favorable obtient la majorité requise

⇒ Arrêté préfectoral 305 du 11 décembre 2012 portant fusion des 2 anciens EPCI sous le nom Communauté de Communes du pays de Charlieu Belmont

⇒ Arrêté préfectoral 267 du 28 octobre 2013 validant la composition du futur Conseil Communautaire à 37 sièges.

⇒ Arrêté préfectoral 225 du 25 octobre 2013 portant nouveau nom de la Communauté : Charlieu-Belmont Communauté

⇒ Arrêté préfectoral 365 du 22 décembre 2016 portant modification des statuts (conformité loi NOTRe)

⇒ Arrêté préfectoral 331 du 15 décembre 2017 portant modification des statuts avec le transfert de la piscine de plein air et les prises de compétences obligatoires telles que la gestion des milieux aquatiques et de la protection contre les inondations

#### Evolution à venir :

Au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026 : transfert de compétence assainissements collectifs et eau potable.

## **UNE ORGANISATION**

### ▪ **Les instances de décision : le conseil Communautaire et l'exécutif**

**Le Conseil Communautaire** est l'organe délibérant de la Communauté de Communes. Il est chargé de prendre les décisions nécessaires à la bonne gestion de la Communauté dans le cadre de ses compétences. La Communauté de communes respecte les principes de spécialité et de subsidiarité (la communauté ne dispose pas de compétence d'ordre générale mais elle intervient uniquement dans le cadre des compétences déléguées par les conseils municipaux par application stricte de la ligne de partage des compétences). Suite à un accord local ayant fait l'objet d'un débat et de décisions concordantes des communes en 2019, le conseil communautaire est composé de 41 élus.

L'installation du Conseil s'est déroulée le 04 juin 2020. A noter depuis 2014 et dans les communes de 1 000 habitants et plus, les conseillers communautaires sont élus au suffrage universel direct.

### **Les conseillers élus depuis le 4 juin 2020 (en exercice en 2023)**

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
ARCINGES	M GROSDENIS Henri	M LARGER Stéphane
BELLEROCHÉ	M CHIGNIER Bernard	M ROZET Romaric
BELMONT DE LA LOIRE	M MATRAY Jean-Luc Mme MONTANES Véronique	
BENISSON DIEU	M GODINOT Alain	Mme CHATRE Murièle
BOYER	Mme GASDON Christine	M CRUZILLE Michel
BRIENNON	M FAYOLLE Jean M MEUNIER Gérard Mme BOURNEZ Christine	
LE CERGNE	Mme VAGINAY Hélène	M DESCHAVANNE Yves
CHANDON	M DURANTIN Michel Mme FEJARD Carole	
CHARLIEU	M BERTHELIER Bruno M HERTZOG Etienne Mme PONCET Sylvie M LACROIX Jérémie Mme URBAIN Sandrine M VALENTIN Alain	
CUINZIER	M LAPALLUS Marc	Mme PEGUET Isabelle
ECOCHÉ	M BUTAUD Jean Charles	M PLASSARD Jean-Michel
LA GRESLE	Mme DUGELET Isabelle	M VAGINAY Laurent
JARNOSSE	M LOMBARD Jean Marc	Mme BORY Anne
MAIZILLY	Mme LEBEAU Colette	M CHASSAGNE Jean-paul
MARS	M VIODRIN Jérôme	Mme PEYRARD Emilie
NANDAX	M LE PAGE Clément	M DESBENOIT Bernard
<i>Nandax à compter de juillet 2023</i>	<i>M DESBENOIT Bernard</i>	<i>M. Philippe MONCORGER</i>
POUILLY SOUS CHARLIEU	M JARSAILLON Philippe Mme JOLY Michelle M LAMARQUE Michel Mme TROUILLET Nelly	
ST DENIS DE CABANNE	M VALORGE René Mme CARRENO Mercedes	
ST GERMAIN LA MONTAGNE	M CROZET Yves	M ISNARD Michel
ST HILAIRE S/S CHARLIEU	Mme LEBLANC Florence	M COLLET Christophe
ST NIZIER S/S	M CHENAUD Fabrice	

CHARLIEU

Mme CALLSEN Marie-Christine

ST PIERRE LA NOAILLE

M DESCAVE Guillaume

SEVELINGES

M AUBRET Alain

M MORIER Yves

VILLERS

M PALLUET Dominique

M NONY Roger

VOUGY

M DUBUIS Pascal

M THEVENET Jean-Pierre

M MOULIN Bernard

Mme CHERVAZ Anne-sophie puis Mme DANIERE Emmanuelle à compter d'avril 2023

## L'exécutif de la collectivité : un Président et 8 Vice-présidents

**M. René VALORGE** a été élu Président, 8 Vice-présidents ont également été élus comme suit :

- **Mme Isabelle DUGELET**, première Vice-présidente, en charge de la cohésion sociale et de la santé,
- **M. Pascal DUBUIS**, deuxième Vice-président en charge des ressources humaines, de la transversalité et de la cohérence budgétaire,
- **M. Michel LAMARQUE**, troisième Vice-président, en charge du monde économique,
- **M. Bruno BERTHELIER**, quatrième Vice-président, en charge de la culture, au tourisme et de la communication,
- **M. Henri GROSDENIS**, cinquième Vice-président, en charge de la gestion et la réduction des déchets,
- **Mme Hélène VAGINAY**, sixième Vice-présidente, en charge de l'eau et l'assainissement,
- **M. Guillaume DESCAVE**, septième Vice-président, en charge de l'environnement, du développement durable et de l'habitat,
- **M. Marc LAPALLUS**, huitième Vice-président, en charge de l'urbanisme et du patrimoine communautaire,

Le Président est le représentant légal de la collectivité. Il a autorité sur les services communautaires et veille à l'exécution des décisions du Conseil. Il fixe l'ordre du jour des séances, dirige les débats. Il fixe également les réunions du Bureau (composé du Président et des 8 Vice-présidents)

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT le Président reçu délégation pour (délibération n°2020-075) :

1. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, et dans la limite des seuils en vigueur et applicables à l'article R2122-8 du code de la commande publique.(à titre indicatif : seuil applicable à ce jour : besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros hors taxes ou pour les lots dont le montant est inférieur à 40 000 euros hors taxes et qui remplissent la condition prévue au b du 2° de l'article R. 2123-1.) »
2. Procéder dans la limite d'un montant de 70 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires,
3. Procéder à l'ouverture de lignes de crédits,
4. Accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges,
5. Fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (France Domaine), le montant des offres de la Communauté de communes à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
6. Décider l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers ou immobiliers jusqu'à 25 000 €,
7. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,
8. Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
9. Intenter au nom de la Communauté les actions en justice ou de défendre la Communauté dans les actions intentées contre elle,

10. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté,
11. Accepter le remboursement des assurances en cas de sinistres, jusqu'à une somme de 100 000 €,
12. Passer les contrats d'assurance,
13. Assurer le recrutement pour besoins saisonniers ou occasionnels, remplacements momentanés pour congés maternité, congés maladie, congé parental et le recrutement sur les emplois permanents préalablement créés par le Conseil Communautaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels quand les dispositions réglementaires le permettent.
14. Accorder les remises gracieuses en matière de redevance déchets sur l'ensemble du périmètre intercommunal et ce dans la limite du budget primitif voté (budget annexe déchets ménagers).
15. Créer ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux, fixer la tarification associée à ces régies (hors redevances spic) dès qu'elles représentent des recettes annuelles inférieures à 10 000 €.
16. Prendre toute décision concernant les projets de séjours, mini-séjours, camps pour les enfants et les jeunes dans le cadre de l'accueil de loisirs intercommunal et de l'accueil jeunes intercommunal dès lors que ceux-ci sont prévus au budget.
17. Valider les fiches chantiers jeunes communautaires dans le cadre de la délibération 2015-067 et des crédits fixés par le Conseil.
18. Signer les conventions de partenariat et les avenants aux conventions n'impactant pas les finances communautaires,
19. Décider des adhésions à des organismes extérieurs dès lors que la cotisation reste inférieure de 5 000 € et dans la limite de l'enveloppe prévue aux budgets.
20. Déposer des dossiers de subvention pour des projets ou opérations inscrites au budget,
21. Valider et verser les subventions apportées dans le cadre du PIG Habitat ou CAR Bonus énergétique et dans le cadre de la convention avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour les assainissements non collectifs,
22. Valider des créances éteintes dès lors qu'un jugement d'effacement de dette est produit et dans la limite des crédits portés aux budgets.
23. Accorder des subventions dans le cadre du dispositif d'aide au développement des petites entreprises, du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes décidé par délibération le 21 décembre 2017
24. Accorder des subventions dans le cadre du dispositif d'aide accompagnement COVID19 aux acteurs économiques décidé par décision intercommunale 2020-037 éventuellement complété par délibération
25. Prendre toutes les décisions concernant les travaux d'extension du réseau THD quand le pétitionnaire est soumis à l'article L332-8 du code de l'urbanisme (prise en charge finale par le pétitionnaire), et prendre les décisions d'engager les travaux pour les autres cas d'extension dans la limite d'un montant annuel de 20 000 €.

Conformément à l'article L 5211 – 10 du code général des collectivités territoriales : « Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant ».

Le Bureau Communautaire est en charge de la préparation des réunions du Conseil communautaire et traite des affaires courantes de la collectivité. Il se réunit tous les 15 jours.

#### ▪ **Les instances de travail, de réflexion ou d'orientation**

A l'instar de chaque collectivité Charlieu Belmont a créé une commission d'appel d'offres valant commission de délégation des services publics, une commission intercommunale des impôts directs, une commission d'évaluation des transferts de charges avec chacune un fonctionnement conforme aux textes en vigueur.

Au titre de son organisation propre, Charlieu Belmont Communauté par la volonté du Président a, depuis 2014, choisi de réunir régulièrement **la Conférence des Maires** afin de traiter collectivement les dossiers transversaux et d'établir les grandes orientations pour le territoire. Désormais la législation via l'article L 5211-11-3 du CGCT officialise le rôle et le fonctionnement de la Conférence des Maires.

Ainsi en 2023 les sujets suivants ont été abordés :

- 05.01.2023 : **Intervention des représentants du Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire** : bornes de recharge pour véhicules électriques et infrastructures photovoltaïques.
- 02.02.2023 : Présentation par **M. le Sous-préfet de Roanne** du **Fonds vert** ; retour sur **l'évaluation du SCOT Bassin de vie du Sornin**.
- 01.03.2023 : Présentation de la **stratégie lecture publique** du Département par **Mme Huguette BURELIER Vice-présidente. Déchets ménagers** : finalisation du projet de refonte de la redevance générale incitative.
- 06.04.2023 : Intervention de **M. Abdelkrim GRINI, Procureur de la République** à Roanne : missions, bilans d'activité, travail conjoint avec les Maires. **Habitat** : Présentation et échanges autour du projet d'aide à l'habitat (action sur les façades). **Eau et assainissement** : avancement des transferts.
- 04.05.2023 : **Environnement** : réunion de travail sur la définition d'une stratégie locale d'adaptation aux changements climatiques sur les bassins du Sornin et du Jarnossin.
- 01.06.2023 : Intervention M. PAIRE et M. FAVIER au sujet de la 85<sup>ème</sup> **semaine fédérale internationale de cyclotourisme. Eau et assainissement** : avancement des transferts.
- 06.07.2023 : Intervention de M. BRUYERE et Mme FESNOUX pour **l'espace 2M**. Intervention du **SDIS 42. Finances publiques** : point d'actualité sur le fonds de péréquation intercommunal et communal 2023. **Eau et assainissement** : organisation de la démarche commune d'équipement des foyers de la Communauté de Communes en dispositifs hydro économes.
- 07.09.2023 : Intervention de la DDT : Présentation du dispositif **zones d'accélération de la production des énergies renouvelables. Eau et assainissement** : Suivi de la charte et présentation des transferts de la compétence. Dispositif **villages d'avenir**.
- 05.10.2023 : **Plan Climat Air Energie Territorial** : Présentation du bilan à mi-parcours. **Habitat** : restitution du travail de terrain sur la vacance des logements. **SCOT** : Echanges sur les travaux du SCOT et la trajectoire ZAN.
- 09.11.2023 : **Finances publiques** : approche des volumes des investissements inscrits aux schémas directeurs, conséquences et critères de priorisation. **Eau et assainissement** : Point sur les dates clefs avant et après transfert.
- 07.12.2023 : **Finances publiques** : mise à jour observatoire financier et fiscal, portrait de territoire, engagement programmation pluriannuelle des investissements et information Banque des Territoires.

Des **comités consultatifs** ont été constitués en début de mandat sur les thématiques des déchets ménagers et de la cohésion sociale, ils se réunissent autant que nécessaire sous l'impulsion du Vice-président et sont composés d'un élu titulaire et d'un élu suppléant par commune.

Enfin autant que nécessaire, des **groupes de travail** en lien avec des domaines spécifiques sont mobilisés tel que le groupe de travail Plan Climat Air Energie Territorial, le groupe de travail autour de la santé, le groupe de travail autour des questions économiques, le groupe de travail « Habitat et réinvestissement des centres bourgs » et enfin le groupe de travail « programmation culturelle ». Aussi des **groupes projet** en lien avec des projets de la collectivité tels que le groupe projet urbanisme, sur l'eau et l'assainissement ou encore le groupe projet piscine intercommunale sont installés.

## DES MOYENS

### ▪ Les moyens humains

Le bilan social de l'année 2023 présente les éléments suivants :

- 44 femmes et 31 hommes sont au service de la collectivité et de ses habitants

- répartis ainsi au 31/12/2023 :

→ Emplois FPT : 41,50 dont 6,60 ETP en catégorie A, 8,80 ETP en catégorie B (+ 1 disponibilité remplacée en MAD) et 26,10 ETP en catégorie C (dont 2,5 disponibilités)

→ Emplois contractuels : 11,47 ETP en CDD dont 4,68 ETP en contrat de projet, 1,02 ETP en besoins temporaires et 5,76 ETP en remplacement ou missions longues) + 2 vacataires

→ Emplois aidés : 0,57 ETP

→ Contrats à Durée Déterminée d'Insertion : 11,28 ETP

- la masse salariale 2023 se monte à 2 578 866 € (sans retraitement des doubles comptages liés aux transferts de budgets à budgets et hors financements ayant pu être obtenus sur certains postes) et 1 997 793 € (en charges résiduelles).

### ZOOM sur l'Atelier Chantier Insertion (ACI)

Charlieu Belmont est reconnu ACI (Atelier Chantier d'Insertion). Il a été mis en place depuis 25 ans avec les différents partenaires qui ont été le Département, la Région, l'Agence de l'eau, un dispositif « emploi verts » basé sur des contrats d'insertion (CUI/CAE) pour des personnes en grandes difficultés professionnelles et /ou sociales.

Aujourd'hui, suivie par la DIRECCTE, la mission de l'ACI est d'accompagner et d'assurer le suivi du dispositif emploi insertion pour une « sortie positive » des personnes. Pour cela, la collectivité embauche des personnes en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) pour des périodes de 4 mois, renouvelable pour une période de 8 mois puis à nouveau pour une ou deux périodes de 6 mois soit une durée totale de 18 mois pouvant aller jusqu'à 2 ans maximum. L'ACI accueille de 14 à 15 personnes en permanence, tout au long de l'année. Il y a des entrées et des sorties du dispositif suivant les périodes d'entrée en contrat et des possibilités d'embauche au sein d'entreprises, mais l'effectif reste constant. Le suivi socio-professionnel se fait en partenariat avec l'association ELLIPPS qui assure ce suivi régulièrement et met en place, en lien et avec l'accord de la collectivité, des formations liées aux postes et/ou aux projets professionnels des contractuels concernés (CASES, sécurité en abattage, geste et postures, permis remorque, autres formations...). Sont également proposées des Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) au sein d'entreprises locales ou du Roannais. Ceci permet à la personne de confronter son projet professionnel à la réalité de l'entreprise. Les résultats sont souvent positifs et débouchent sur des embauches souvent en CDI !

En 2023 les personnes passées par l'ACI de Charlieu Belmont Communauté ont travaillé au sein des services déchets ménagers, entretien des rivières et des chemins ainsi qu'au service technique.

Sur cette année, ce sont 26 personnes qui seront passées au sein de l'ACI.

L'ACI est suivi par M. DUBUIS, Vice-président en charge des ressources humaines avec un référent insertion : François PARET et un référent administratif : Séverine BALLANDRAS.

▪ **Moyens financiers**

Une fois par an, le Président de l'intercommunalité rend compte au Conseil Communautaire, des opérations qu'il a exécutées durant l'exercice budgétaire écoulé. Il établit alors le **Compte Administratif (CA)** qui retrace l'exécution budgétaire de l'année.

Il y a donc autant de comptes administratifs que de budgets, soit pour Charlieu Belmont Communauté un total de 15 comptes administratifs (le budget principal et 14 budgets annexes). Parmi les budgets annexes, 3 retracent les finances de services industriels et commerciaux qui doivent s'équilibrer grâce aux redevances versées par les usagers (déchets ménagers, traitement des boues et assainissement non collectif).

Le vote du Compte Administratif a lieu habituellement durant le 1er trimestre de l'année suivant l'exercice considéré. **Il est ensuite rapproché du compte de gestion** tenu parallèlement par le comptable public.

Dans le compte administratif apparaissent non seulement le montant des crédits accordés par le conseil communautaire (budget primitif + décisions modificatives) mais également **le montant des dépenses et des recettes effectuées** ainsi que **les résultats** à la clôture de l'exercice.

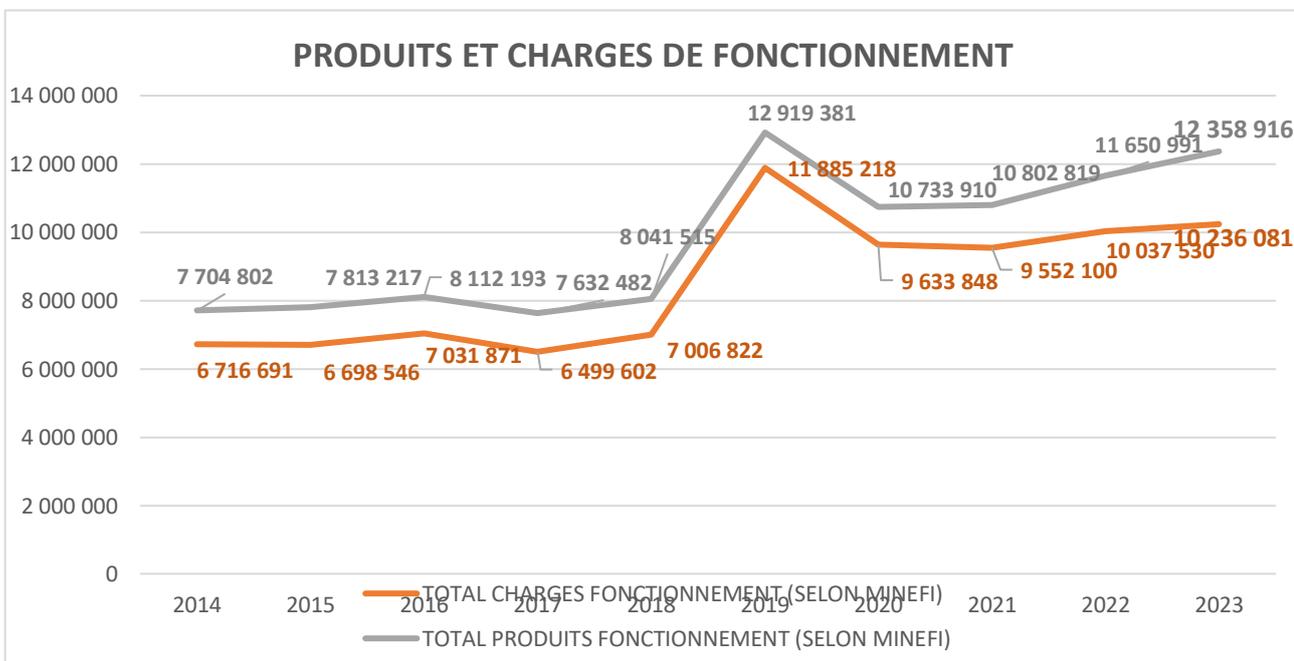
En bref, pour l'exercice 2023, le compte administratif de la communauté de communes s'élève à :

**Budget principal**

Section de fonctionnement ⇒ Dépenses **9 735 728.36 €** Recettes **10 094 210.11 €**

Section d'investissement ⇒ Dépenses **1 134 775.02 €** Recettes **1 375 243.55 €**

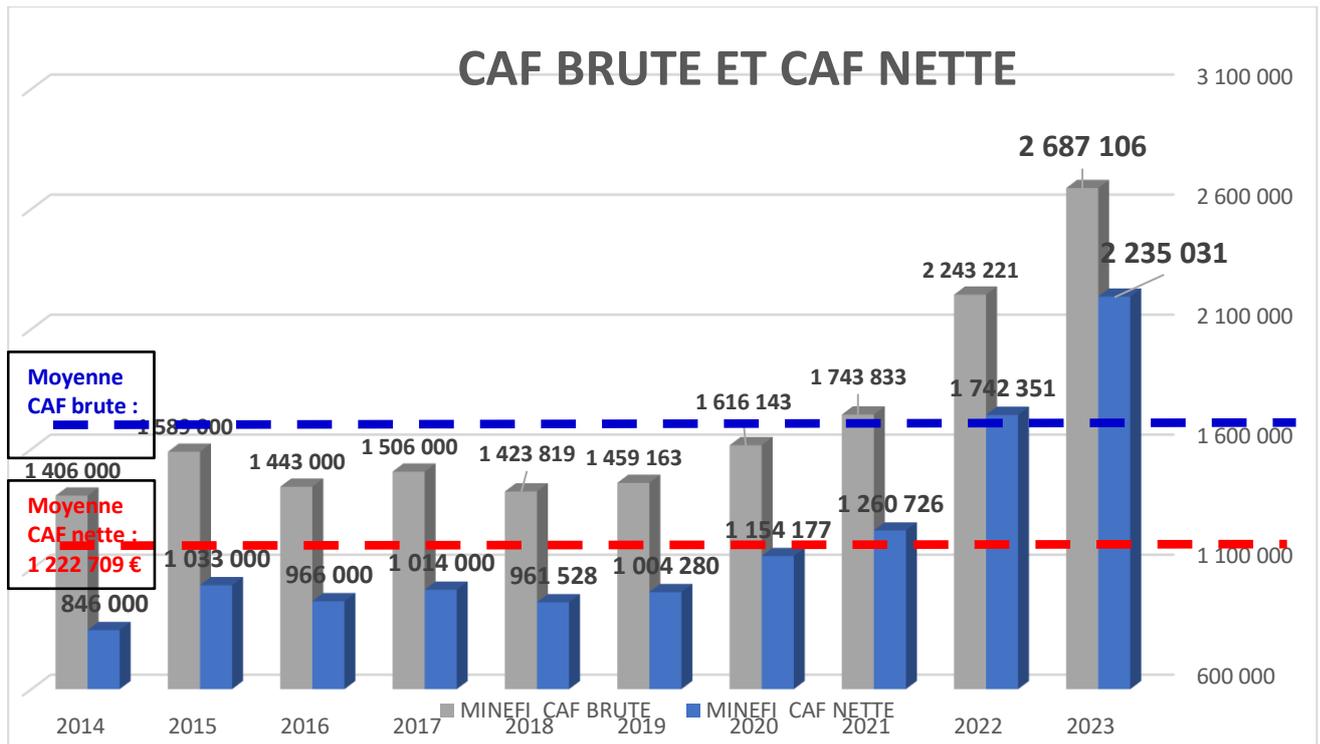
En version consolidée des 15 budgets :



En 2019 avec la création de 7 budgets de zone le graphique fait apparaître des écritures en miroir notamment d'intégration de stocks.

**Commentaire : une évolution régulière et simultanée des produits et des charges permet de dégager une épargne de gestion courante depuis plusieurs années. Depuis 2023 l'évolution plus forte des produits permet d'atteindre une épargne de gestion courante de 2 309 000 € (hors budgets de zones).**

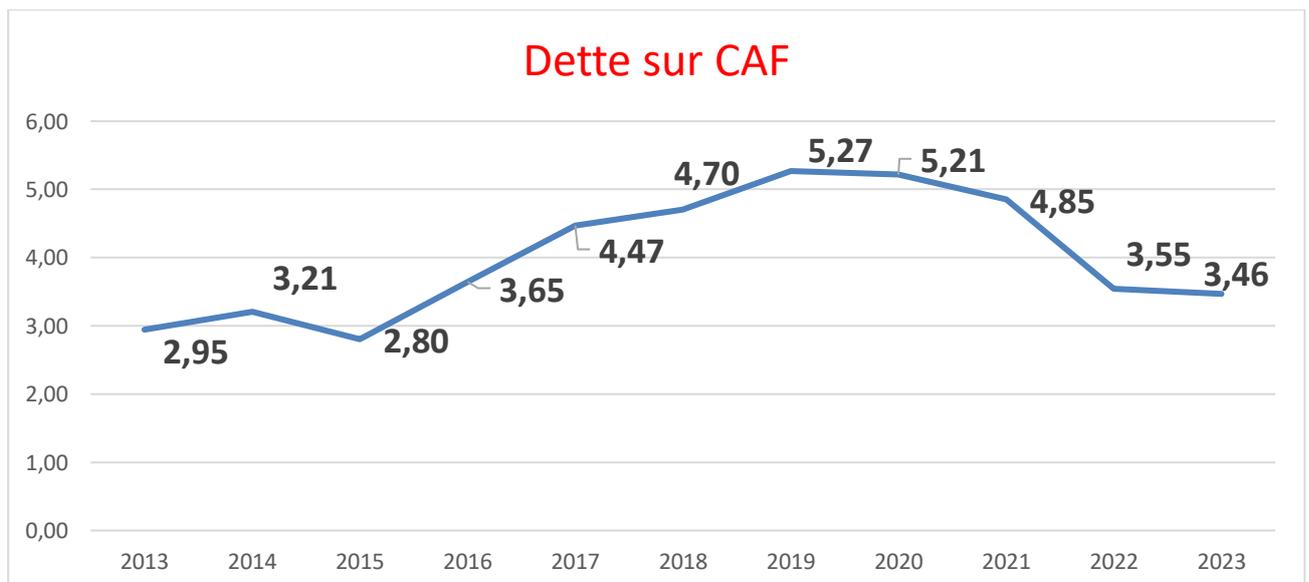
→ Une capacité d'autofinancement qui reste confortable



On peut noter que la CAF brute se constitue principalement sur le budget principal mais aussi sur le budget annexe piscine nouvelle par alimentation du budget principal.

Concrètement il est essentiel que les budgets annexes dits services publics industriels et commerciaux dégagent une CAF suffisante pour rester autonomes – sachant que leur financement se fait principalement par les redevances (apport du budget principal interdit).

→ Un ratio d'endettement toujours maîtrisé



Ce ratio mesure la capacité de désendettement de la collectivité (encours/caf brute), il permet d'estimer en combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité peut rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute chaque année. En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de

désendettement supérieure ou égale à 15 ans est déjà en situation critique. On considère généralement que le seuil de vigilance de la capacité de remboursement se situe à 10 ans.

## **LES ORIENTATIONS CADRES**

### ■ **Un périmètre d'intervention fixé dans le pacte statutaire et une politique de maîtrise des coûts et de modernisation des services**

Les champs d'intervention de Charlieu Belmont Communauté en 2021 sont :

#### COMPETENCES OBLIGATOIRES :

- le développement économique y compris la promotion touristique
- l'aménagement de l'espace communautaire dont le schéma de cohérence territoriale, et l'aménagement d'infrastructure THD
- la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- l'aménagement l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

#### COMPETENCES OPTIONNELLES :

- la politique du logement social d'intérêt communautaire via notamment le programme d'intérêt général habitat
- la voirie d'intérêt communautaire limitée à 2 voies d'accès à la déchèterie de Pouilly et à la création de voies vertes
- la création et la gestion de maisons de services au public
- la piscine de plein air de Charlieu

#### COMPETENCES FACULTATIVES :

- En matière touristique : la réalisation de projets à l'échelle communautaire, la muséographie de sites (trésor de La Bénisson-Dieu, Grand Couvert à St Hilaire sous Charlieu, la chasse au trésor à Belleruche, le Muséo'parc du marinier à Briennon...)
- En matière culturelle : les actions coordonnées de sauvegarde du petit patrimoine ou le soutien aux manifestations d'intérêt communautaire
- le service public d'assainissement non collectif et le transport, le traitement et la valorisation des boues
- la petite enfance, l'enfance et la jeunesse : accueil collectif ou individuel de garde d'enfants, les accueils de loisirs et accueils jeunes ainsi que la gestion d'une ludothèque
- la construction la gestion et l'entretien d'équipements culturels : la médiathèque intercommunale, l'école de musique intercommunale et le cinéma « les halles »
- les technologies de l'information et de la communication
- le maintien et le développement de l'offre de soins de 1<sup>er</sup> recours
- la gestion de la fourrière animale
- la promotion des organismes intervenants dans l'animation familiale et l'insertion sociale

Une gestion rigoureuse s'exerce notamment par :

- un suivi patrimonial poussé notamment grâce à l'action « Service d'Assistance à la Gestion des Energies » du Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire qui permet la mise en place d'actions correctives afin de diminuer la consommation énergétique du parc immobilier de la collectivité mais aussi de ses communes membres
- un renouvellement régulier des marchés publics avec mise en concurrence des prestataires ex : fournitures administratives, téléphonie, collecte des emballages ménagers...

- une recherche d'économie d'échelle autant que de besoin (actions de mutualisation avec les communes comme pour exemple les contrôles périodiques des équipements sportifs et aires de jeux) ou de mode de fonctionnement plus vertueux (pour exemple mise en place d'une surveillance spécifique des bennes d'encombrants en déchèteries pour améliorer le tri et faire baisser les tonnages de non recyclables dont le traitement est très onéreux et la mise en place d'un contrôle d'accès aux déchèteries pour ne capter que les flux du territoire)

Une accélération de la dématérialisation a également permis une modernisation des services :

- la dématérialisation de la chaîne comptable en lien avec le trésor public
- la gestion et l'archivage numérique du courrier entrant et sortant depuis 2017
- l'installation d'un terminal de paiement bancaire à la piscine de plein air dès 2018, à l'accueil de loisirs en 2019
- travail conjoint avec la Trésorerie à l'automne 2019 sur une convention de partenariat et sur la dématérialisation des factures.
- la préparation courant 2021 des procédures et des outils logiciels pour la dématérialisation de la saisine pour les autorisations d'urbanisme

Par ailleurs en 2021 une étude financière prospective a été conduite sur l'ensemble des budgets de la collectivité afin d'envisager en bonne connaissance de cause de futurs projets pour la suite du mandat. Les conclusions ont été rendues en mai 2021 lors d'une conférence des Maires en amont de la toute validation définitive du projet d'aménagement d'une piscine intercommunale. A l'occasion des débats d'orientations budgétaires de 2023 les données prospectives ont été mises à jour.

#### ▪ L'engagement dans un plan climat air énergie territorial

Pierre angulaire de la sobriété énergétique, de la lutte contre le changement climatique et de l'amélioration de la qualité de l'air dans les territoires, le PCAET est une démarche de planification à la fois stratégique et opérationnelle dont l'objectif est de réduire les émissions des GES, d'adapter le territoire aux effets du changement climatique afin d'en diminuer la vulnérabilité, réduire les sources de polluants atmosphériques, améliorer l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables.

Charlieu Belmont a validé définitivement son PCAET en février 2020 pour une durée de 6 ans. Ce dernier se décline en 22 fiches actions.



## Les orientations du mandat

2020-2026

La mise en œuvre du PCAET intervient dans des domaines très larges, avec pour objectif la mise en œuvre d'une politique du mieux-vivre.

### 1/ Coordonner les projets, en mettant en liaison les différents acteurs du territoire (communes, professionnels, associations, écoles...):

- Mise en place d'éco-pâturage dans les villages qui le souhaitent,
- Création de tiers-lieux pour travailler,
- Accompagnement pour les successions agricoles et le soutien aux producteurs locaux.

### 2/ Instaurer une vraie politique autour du vélo à l'échelle du territoire :

- Extension de notre voie verte de Pouilly à Vougy, et de Charlieu à Saint-Denis-de-Cabanne (porté par le Vice-Président en charge du tourisme).
- Apporter des aménagements sur la voie verte existante, avec la mise en place de bancs, stations de gonflages et autres fontaines à eau, notamment par le biais de soutien à l'initiative privée en la matière.

### 3/ Mobilité :

- Création d'une grande zone de la mobilité à Vougy, au niveau des Trois Moineaux où devrait arriver l'extension de la voie verte. Cette aire permettra de valoriser le covoiturage mais aussi l'utilisation des lignes de bus régulières, ainsi que la pratique du vélo.

## Les faits marquants 2023 :

### ➤ Poursuite du projet C-MOBI – année 3

- Validation de la prolongation d'un an du projet via un avenant + perception de 70% du montant de la subvention au vu des dépenses réalisées (solde fin 2024).
- Dispositif d'aide à la réparation de vélos : 80% du montant TTC de la facture plafonné à 50 € par réparation, 4 dossiers maxi par foyer.
- Programme d'animations – ateliers « Mobilité » : des idées pour mieux se déplacer
- **Développement du covoiturage et des aires de covoiturage**  
Présentation du Schéma de Développement des Aires de Covoiturage de la Région (SDAC) Axes prioritaires : Charlieu-Vougy (C-Mobi), puis Axe Cuinzier Vougy, puis autres communes
- Subventions accordées par la région AURA et FOND VERT = à réaliser sur 2024

### ➤ Bornes IRVE

Installation d'une nouvelle borne à Vougy et une nouvelle à Charlieu.

### ➤ Politique Vélo

#### - **Savoir Rouler à Vélo dans les écoles**

Inscription plateforme Génération Vélo

Accompagnement au SRAV par Charlieu Belmont Communauté : coordination des actions à l'échelle du territoire,

- Participation de 2 écoles : Saint NIZIER SOUS CHARLIEU et Saint HILAIRE SOUS CHARLIEU

#### - **Labellisation Base VTT**

Validation des circuits retenus par les élus en février : 4 bases, 24 circuits + 1 Tour de Pays

Test des circuits réalisés durant le 1<sup>er</sup> semestre 2024.

Cartographie en cours pour l'édition de cartes et RIS, sur le modèle de la base VTT et Gravel du Roannais.

#### - **Equipement Services vélo Voie verte et Bases VTT**

Achat d'un totem de réparation / gonflage à installer à Belmont + installation station gonflage au port de Briennon

### ➤ PCAET transversal

#### - **Evaluation mi-parcours PCAET :**

Finalisation du tableur de recensement des actions engagées à l'échelle du territoire

Présentation du rapport mi-parcours en conférence des maires le 05/10

#### - **Validation du projet d'installation de panneaux photovoltaïques à la déchèterie de Pouilly sous Charlieu**

- Convention Territoriale Globale : **Projet Mobilité co-piloté avec l'ADMR du Pays de Belmont**

Elaboration du questionnaire Mobilité, réflexion autour de la création d'un guide de la mobilité

- **Nettoyage de la nature** : Au moins 14 événements ont eu lieu sur l'ensemble du territoire

- Collaboration avec le lycée de Ressins : étude de milieu sur les 4 thèmes : valorisation des haies, autonomie alimentaire des exploitations, gestion de la ressource en eau, EnR

- **Eau Défi** : projet porté par le SIMYSOA : Réalisation d'une enquête grand public du 14/09 au 08/10/2023 pour sonder la vision que pouvait avoir la population du territoire sur la question de l'eau et du changement climatique = 740 participations.

**CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ**  
**AIDE RÉPARATION**  
**VÉLOS - VAE**

Montant : 80% du prix TTC, plafonné à 50€ par vélo  
 Auprès d'un réparateur ou garage spécialisé en réparation  
 Limite de 4 vélos par foyer

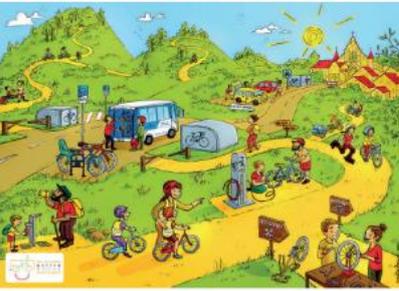
*À partir du 1<sup>er</sup> mai 2023*

Pour plus d'informations :  
 06 29 23 06 18 ou 04 77 49 63 96  
<https://www.charlieubelmont.com/>  
 Rubrique « Environnement » PCAT « Mobilité » Aide réparation vélos



Charlieu-Belmont  
 2023

**Charlieu-Belmont Communauté :**  
**« La mobilité du quotidien et de loisirs au cœur de nos actions »**



Charlieu et Saint-Nizier-sous-Charlieu à enregistré en 2022 plus de 131 000 passages. Coté deux roues, la collectivité a obtenu le label Territoire Vélo de la Fédération Française de CycloTourisme en 2021. Elle sera également labellisée cette année « Base VTT » avec quatre bases situées à Briennon, Charlieu, Le Grigne et Belmont-dans-la-Loire, avec un total de 24 circuits balisés, des liaisons et 1 Tour de pays, totalisant plus de 770 km d'itinéraires et 4 niveaux de difficulté.

De nombreux aménagements voient le jour progressivement dans les communes afin de faciliter la pratique du vélo. Après la pose de 131 arceaux pour vélos à proximité des arrêts de car avec l'aide financière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ce sont des gonfleurs, points d'eau et totems de réparation qui vont étoffer prochainement l'offre de services existante.

Un travail est aussi engagé avec le Département et les communes pour mettre en place des pistes cyclables et des itinéraires bis plus sécurisés pour les cyclistes.

**VOIE VERTÉ. BASE VTT. COVOITURAGE. EXPERIMENTATIONS : LES ACTIONS NE MANGUENT PAS.**

La Communauté de communes souhaite favoriser l'essor du covoiturage, notamment pour les courtes distances et les trajets domicile-travail. « Des aires de covoiturage agréées vont être mises en place dans nos 25 communes », annonce Guillaume Descave. Une étude est également en cours pour étudier la pertinence de l'autostop semi-organisé. Pour ce projet, la collectivité est en lien avec l'ALEC42 (Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Loire).

Charlieu-Belmont est labellisée depuis septembre 2020 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « France Mobilité » de l'ADEME (Agence de la Transition Ecologique), qui permet d'expérimenter des solutions innovantes pour la mobilité dans les territoires peu denses.

Parmi les actions menées, citons l'expérimentation de l'embarquement des vélos sur des racks à l'arrière des cars-Région, la mise en place de consignes à vélo, les aides à l'achat ou à la réparation de vélo et aussi la communication et l'animation nécessaires pour permettre aux habitants de trouver des solutions de mobilité adaptées et personnalisées.

Ainsi, la collectivité propose son premier programme d'animations autour de la mobilité en mai et juin, qui s'inscrit dans la dynamique des événements « mai à vélo » recensés sur le territoire national, et participe au Challenge Mobilité Régional le 6 juin prochain.

De plus, après avoir apporté une aide à l'achat de vélos à assistance électrique et musculaire, la Communauté de communes lancera cette année une aide à réparation des deux roues.

Pour plus d'informations, consultez le site de CBC : <https://www.charlieubelmont.com/>

NOTES

Avec les changements climatiques, l'eau devient de plus en plus fragile et précieuse. Nous devons la préserver et la partager.

Une démarche est engagée sur les basses du Sommi et du Jamonin pour définir tous ensemble les meilleurs moyens de nous adapter à cette situation.

**Je participe !**  
**Eau 'défi**

en répondant à l'enquête lancée auprès de tous les habitants :  
 sur internet : <https://ccsbaudelfi>  
 ou sur mon téléphone portable :



Une démarche portée par le Syndicat Mixte des Rivières du Sommi et de ses Affluents



## Les chiffres clés 2023 :

- 9 052.86 € versés (199 aides /213 demandes) pour l'aide à la réparation de VAE ou vélos musculaires
- labellisation des bases VTT : 4 bases, 24 circuits + 1 Tour de Pays. Au total = 480 km de circuits labellisés sur le territoire !
- 2 programmes d'animations : mai / juin :  
 3 cartoparties, 1 café-vélo, 1 fresque de la mobilité version Entreprise, 1 sortie Vélo et animation nature
- Octobre/novembre : 2 sorties Vélo et animation nature et 1 café-vélo
- Installation de 2 bornes IRVE (Vougy et Charlieu)
- 13 participants au Challenge Mobilité 2023 = 215.7 Km évités en autosolisme !

## Les perspectives 2024

- Poursuite et fin du projet CMOBI année 4.
- Aide à la mobilité 2024 : aide à la réparation et à l'achat
- Aménagement de place de covoiturage dans toutes les communes
- Aire de covoiturage des 3 Moineaux à Vougy
- Déploiement des équipements sur les bases VTT
- Création d'un guide de la mobilité
- Suite déploiement projets photovoltaïques en lien avec le SIEL

## ▪ Un projet de territoire qui s'inscrit dans des dispositifs nationaux :

### Contrat de relance et de transition écologique

Signé le 23 juillet 2021 le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) de Charlieu Belmont Communauté (devenu contrat pour la réussite de la transition écologique) a pour but d'accélérer la relance et d'accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires.

Au cours de l'année 2023, la maquette financière du CRTE regroupant l'ensemble des projets communaux et intercommunaux du territoire à l'horizon de la fin de mandat a été mise à jour, tout comme les indicateurs d'actions et socles. Le recensement des projets dans cette maquette financière devient un critère de plus en plus important afin de prétendre aux aides de l'état (DETR, Fonds Vert, ...).

La mise en place de la boussole de la transition écologique par l'Etat doit permettre de « verdir » les CRTE et les projets dans les territoires en mettant à disposition une série de questions afin d'engager des réflexions sur l'impact écologique d'un projet au moment de sa conception.

### Perspectives 2024 :

- **Mettre à jour la maquette financière**
- **Mettre en place la réorganisation des CRTE dans le cadre de la contractualisation avec les communes**

### Programme Petites Villes de Demain

Signée au mois de décembre 2022 la convention cadre Petites Villes de Demain (PVD) valant opération de revitalisation du territoire (ORT) fixe un plan d'action destiné à dynamiser les centres bourgs du territoire pour une durée allant jusqu'au printemps 2027. A ce titre, Charlieu seule ville du territoire labellisée Petite Ville de Demain, bénéficie d'un accompagnement spécifique, mais l'ensemble des communes du territoire font partie intégrante de la démarche.

Première année destinée à la mise en place des actions de la stratégie intégrante à la convention cadre, l'année 2023 a commencé par la poursuite d'action entamées l'année précédente. Le territoire a ainsi été représenté lors du concours national « Mon centre bourg à un incroyable commerce » par « L'Atelier des Petites Chouettes » le 18 janvier.

Sur ce même volet commerce et suite aux préconisations de l'étude sur le tissu commercial du territoire menée en 2022, deux appels à projets commerces ont été lancés en collaboration avec le service économie. L'un concernant la reprise d'un dernier commerce à Nandax et l'autre pour attirer une activité manquante sur le territoire, un commerce de sport nature à Charlieu. Les deux appels à projet ont bénéficié de résultats très concluants.

Cinq formations à destination des jeunes entrepreneurs ont été proposées par la CMA Loire dans le cadre d'un programme concernant l'ensemble des territoires Petites Villes de Demain du département. A ce titre la communauté de communes a à sa charge l'accueil et la communication en local des formations. Les sujets ont porté notamment sur la stratégie commerciale, les outils numériques ou encore le calcul du prix de marge ou de revient.

Concernant le volet habitat, grâce au travail de la commission habitat et en partenariat avec le service habitat, un premier plan façade dédié à aider financièrement les rénovations extérieures en centre-bourg a été lancé au printemps. Treize dossiers de subvention ont été validés au cours de l'année. Le dispositif vise à embellir les cœurs de bourgs du territoire. D'autre part, un stagiaire a été recruté afin de mener une étude sur le parc vacant du territoire avec notamment pour objectif un recensement précis de ces logements. Enfin, deux rassemblements des professionnels de l'immobilier exerçant sur le territoire ont permis de présenter le plan façade, la mission de stage, ainsi que les dispositifs intégrant à l'ORT tels que le dispositif Denormandie permettant une défiscalisation pour les investisseurs immobiliers.

En partenariat avec la mairie de Charlieu, le printemps 2023 a vu l'émergence d'un outil innovant, le permis de végétaliser. Ce dernier favorise la végétalisation des pieds de façade en cœur de ville par les commerçants et habitants.

De plus, les jours restants de l'assistance à management de projet ont été utilisés afin de travailler sur la restructuration des musées de Charlieu via la construction de cahiers des charges en vue d'un diagnostic bâtiminaire et patrimonial.

Enfin et dans l'objectif de palier aux inégalités en matière de santé, le territoire a entamé une démarche de construction d'un contrat local de santé (CLS). Ce contrat vise coordonner des actions de prévention en matière de santé adaptées aux besoins de notre territoire. Alimentation, activité physique, offre de soin, santé environnementale, logement ou encore santé mentale, nombreuses sont les thématiques à travailler dans le cadre d'un tel contrat. Ce nouveau volet dans le cadre de la démarche PVD, a été intégré à la convention cadre. Effectivement, après échange avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur la nécessité d'élaboration d'un contrat à l'échelle de l'intercommunalité, la fin d'année 2023 a permis d'entamer la rédaction du diagnostic qui servira de base aux futures réflexions et à l'établissement du futur plan d'action.

### **Les perspectives 2024 :**

- **Avancer dans la démarche de construction du contrat local de santé dans l'objectif d'une signature fin 2024/début 2025**
  - **Mettre en place à nouveau des appels à projets commerce**
  - **Mettre à jour le plan façade en vue d'une version 2024**
  - **Communiquer sur le permis de végétaliser**
- 
- **Une volonté de développer la solidarité territoriale : mutualisation et autres actions d'échelle roannaise**

### **Le schéma de mutualisation et les actions phares :**

La Conférence des Maires en activité lors du mandat précédent a fixé les orientations en la matière lors de 2 séances fondatrices : le 3 juillet 2014 avec la validation d'une démarche d'amélioration continue pour une meilleure dynamique territoriale et le 11 décembre 2014 via la décision de sanctuarisation du socle communal (notion de proximité, de lien social et de réactivité dans la gestion des urgences de la vie communale). Après ces étapes essentielles de consolidation de la démarche de mutualisation un processus de travail s'est décliné ainsi sous l'impulsion du Vice-président en poste M. DUBUIS :

- 2015/02 : Mise en place de la commission mutualisation.
- 2015/04 : Engagement de la réflexion sur la mutualisation du gros matériel à vocation technique
- 2015/04 : Engagement de la réflexion pour les six communes gestionnaires en régie de l'eau potable.
- 2015/05 : Mise en œuvre de quelques premières commandes groupées (vérifications des équipements sportifs et diagnostics accessibilité des ERP).
- 2015/05 : Lancement de la réflexion sur la mise en place d'un éventuel pacte financier et fiscal.
- 2015/05 : Amorçe d'une réflexion sur les charges de centralité.
- 2015/06 : Présentation du projet Schéma de mutualisation à l'Assemblée des Maires.
- 2015/06 : Présentation au Conseil Communautaire du projet Schéma de mutualisation après prise en compte des éventuelles observations de l'Assemblée des Maires.
- 2015/06 : Ebauche partielle de la carte de sectorisation fonctionnelle du territoire à partir des premiers retours des communes.
- 2015/07 à 2015/10 : Soumission du projet de Schéma de mutualisation à l'ensemble des Conseils Municipaux pour avis.

- 2015/09 : Mise en place d'un groupe d'agents pour travailler sur le sujet de la mutualisation.
- 2015/09 : Amorces d'une réflexion sur les Ressources Humaines
- 2015/11 : Validation définitive du Schéma de mutualisation par le Conseil Communautaire avant transmission aux services de l'Etat.
- 2016 à 2019 : Priorisation des pistes de travail en fonction des attentes exprimées par les communes, des évolutions législatives et réglementaires (GEMAPI, Loi NOTRe, ...), dans le respect du cadre préalablement fixé (implication de tous les acteurs, démarche d'amélioration continue, socle communal, économies de fonctionnement, efficacité des moyens, projet de territoire exemplaire).

Spécifiquement sur les années 2020 à 2023 :

- Poursuite du travail d'informatisation du réseau des bibliothèques et médiathèques communales (refonte du portail commun, bénévoles formés, assistance) : nouveau projet commun abouti en 2022
- Poursuite de la charte entre les 26 collectivités dans le cadre de l'étude du transfert des compétences eau potable et assainissement collectif.
- Mutualisation des transports autant que possible dans l'activité du service enfance jeunesse avec la commune de Belmont de la Loire hors période de fermeture pour cause COVID ou d'autres structures lors de projets de séjours communs ; mutualisation des locaux également via des conventions avec les communes d'accueil de l'activité de Relais Assistants Maternels ou de l'accueil de loisirs ;
- Mutualisation d'un personnel qualifié avec la mairie de Pouilly pour conduire une mission d'instruction du droit des sols (depuis août 2020)
- Poursuite du service de définition des formations collectives des personnels publics du territoire via une convention avec la mairie de St Hilaire sous Charlieu puis directement par Charlieu Belmont Communauté permettant à un agent territorial d'assurer cette mission et engagement d'une mission sur la formation des élus locaux
- Également : activité très soutenue du service commun Autorisation du Droit des Sols pour le compte des communes adhérentes, mise en application du marché public commun de contrôle des équipements sportifs, prêt entre collectivités du broyeur de végétaux acheté en commun, achat d'une balayeuse mise en commun, mise à jour annuel de l'observatoire financier et fiscal pour les 26 collectivités
- Réactivation de la convention commune de prêt de matériel entre les 26 collectivités (broyeur, balayeuse...)

### Le portage d'actions d'échelle roannaise

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et consécutivement à la fin du PETR, Charlieu Belmont porte le poste de coordination des actions d'échelle roannaise occupée par Françoise VALETTE, celui-ci consiste à :

- animer l'équipe projet **LEADER 1**, mettre en place et assurer le suivi de l'évaluation ; animer, piloter des instances et fonctionnement du GAL (Comité de programmation et Groupes de Travail) au sein du programme LEADER 1 en roannais.
- accompagner l'animation du **Projet Alimentaire Territorial** et de la charte ; En 2023 l'animation du PAT du Roannais a porté sur 4 grands axes.
  - autour des réseaux, de la gouvernance.

Cela reste le socle de l'action pour faciliter ensuite la diffusion d'informations, faire reconnaître le Roannais et particulièrement ses attentes à des échelles supra-territoriales, faciliter la mise en mouvement de rapprochements ; Les partenaires récurrents sont la DRAAF et les organisateurs des séminaires régionaux des PAT, l'ANPP, les acteurs du projet CASDAR (Lycée de Chervé, Vivre Bio en Roannais et AgriBio 69&42), le lycée de Ressins, la ville de Roanne, ETAMINE... En 2023, le Département de la Loire a missionné le Pôle Agro-alimentaire 42 pour organiser un réseau des PAT de la Loire qui se réunit depuis septembre. Il fait suite à une action qui avait déjà été initiée par notre

PAT et ceux de Loire Forez et de Forez Est. Le volet communication notamment via le WIKI (Appel à projet, agenda, actualités, ressources ...) est intégré dans cet axe ; C'est également dans cet axe que le travail d'animation de la gouvernance via le comité de pilotage ou des rencontres auprès de décideurs est classifié. 1 comité de pilotage a été organisé en décembre 2023, il a permis de faire le point sur les actions qui ont été conduites durant l'année 2023 afin de répondre à la feuille définie fin novembre 2022 et de proposer un plan d'actions pour 2024.

- Autour de la mobilisation d'acteurs de la restauration collective. Cette thématique avait été ciblée lors du comité de pilotage de novembre 2022 comme étant prioritaire. Dans un premier temps, il a été nécessaire de vulgariser les conclusions des études faites en 2022 concernant les volumes de production issus du territoire PAT du Roannais et celle concernant les besoins de restauration collective. Issu des études du PAT et de la mobilisation de certains partenaires un projet de production maraichère en méthode bio-intensive à la française s'est construit en 2023. L'accompagnement des porteurs de projet (Lycée de Chervé, ETAMINE) a débuté en février 2023 pour aboutir à une proposition regroupant d'autres partenaires : Biocultura et les EPCI du PAT du Roannais dont particulièrement Roannais Agglomération. Le projet prévoit de proposer un support pour l'organisation de formations au maraichage bio en vue de faciliter l'installation de porteurs de projets et de fournir la restauration collective en produits répondant aux objectifs de la loi EGALIM.

- Autour de l'économie, le soutien aux porteurs de projets.

Dans ce cadre, la mise à jour des fiches producteurs proposant de la vente directe a pris le plus de temps. Cela a été particulièrement vrai pour la mise à jour des fiches au printemps.

La mobilisation de différents partenaires sur les questions logistiques s'est concrétisée par des visites de la légumerie Rhône-Saône Légume et par la participation aux travaux du PAT de Loire Forez Agglomération portant sur la création d'une plateforme d'approvisionnement et/ou d'une légumerie. Des porteurs de projet répondant à des objectifs du PAT ont également été accompagnés pour les guider dans les recherches de financements auprès de différents partenaires (fondation CARASSO, AAP nationaux ou régionaux). Des contacts ont été initiés avec des collectivités du Roannais pour faciliter la concrétisation (Les petites cantines, la Martinière ...). Un appui pour répondre aux appels à projet a été comptabilisé dans cet objectif (AMI démonstrateur territoriaux par exemple) ;

En début d'année, le PAT a pris connaissance d'un projet de développement d'un produit laitier bio à destination de la restauration collective. Cette initiative a été accompagnée (diffusion de l'étude de marché, participation au groupe, relation avec l'animation) et le comité de pilotage de décembre 2023 a validé la possibilité d'accompagner ce projet en 2024 via un financement auprès d'AgriBio 69&42.

- autour de l'accessibilité alimentaire pour tous. Ce travail est né de la diffusion, par le PAT du Roannais, de l'appel à projet « Mieux Manger pour Tous ! » autour duquel une dizaine de structures Roannaises se sont mobilisées. Le projet de mise en place de « Marchés Itinérants Solidaires » a été retenu par les services de l'Etat. Le PAT est intervenu en aidant à la rédaction de la réponse et en mobilisant des structures initialement pas informées (Campus de Roanne par exemple). Le comité de pilotage du PAT a décidé de rajouter des moyens en termes de communication ce qui implique notre participation notamment dans le groupe de travail « communication ».

La question du lien santé / alimentation / précarité pourra être partagée dans le cadre de l'organisation des marchés itinérants. Des rdvs avec les acteurs de la CPTS ont permis de commencer à parler de cette possibilité.

#### A NOTER

En 2023, la candidature au programme **LEADER 2 Loire** a été validée par la Région. La communauté d'agglomération de Loire Forez a donc pris la main dans son déploiement. Une équipe mutualisée est à disposition des collectivités et le GAL s'est installé en septembre 2023. L'année 2024 devrait être consacrée à la diffusion des 1ers appels à projet autour de 3 axes principaux :

Renforcer l'économie rurale en soutenant les activités durables et locales  
Faire du tourisme une activité créatrice de valeurs, durable et accessible  
Préserver, dynamiser et revaloriser les centres-bourgs

## ■ **URBANISME : aménagement et construction**

Ce mandat a été placé sous le signe de la réflexion et de la concertation sur les futurs enjeux de notre politique d'urbanisme, et plus particulièrement sur la définition des périmètres d'intervention. Il s'agit là d'une question légitime au vu des grands enjeux de demain, en termes de transports, d'économie et d'environnement, qui va devoir être réfléchi par l'ensemble des élus des 25 communes.

**Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bassin de Vie du Sornin**, document local de planification incontournable, calé sur le périmètre de Charlieu Belmont Communauté, a été approuvé le 17 mai 2011 et est devenu exécutoire le 6 août 2011. Suite à son évaluation conduite après 6 ans d'existence, une modification simplifiée a été approuvée en 2017. En 2021, le Conseil Communautaire s'est positionné pour organiser à l'échelle du roannais le document de planification qu'est le Schéma de Cohérence Territoriale suite à des travaux préparatoires communs aux intercommunalités concernées. Ainsi au 1<sup>er</sup> janvier 2022 mise en place du syndicat mixte indépendant le **SCoT du Roannais**.

Son périmètre comprend **104 communes**.



L'année 2023 a été marquée par le lancement de la démarche d'élaboration du SCoT du Roannais à l'échelle du nouveau territoire regroupant les 5 EPCI du nord du département de la Loire : Roannais Agglomération, Charlieu Belmont Communauté, la Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône, la Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable et la Communauté de communes du Pays d'Urfé.

Conformément à l'article L143-17 du Code de l'Urbanisme, le comité syndical du Syndicat mixte du SCoT du Roannais a prescrit cette élaboration le 22 mars 2023.

Les objectifs poursuivis lors de cette démarche émanent des réflexions engagées lors de la démarche d'interconnaissance entre les territoires. Les débats ont permis de partager les constats et enjeux communs à l'œuvre à l'échelle du périmètre et de se questionner sur les nouveaux modèles de développement, la sobriété, l'adaptation au changement climatique, la cohésion sociale et territoriale, auxquelles le développement des territoires doit répondre pour concourir aux objectifs assignés par la loi.

Ces débats ont permis de dégager le projet stratégique suivant :

Un territoire attractif et résilient, garantissant, au quotidien, la qualité de vie pour ses habitants s'appuyant sur une armature territoriale équilibrée

Un développement équilibré de l'ensemble du territoire dans toutes ses composantes : économiques, agricoles, commerciales, touristiques, culturelles, patrimoniales et environnementales...

Un développement équilibré de l'ensemble du territoire dans toutes ses composantes : économiques, agricoles, commerciales, touristiques, culturelles, patrimoniales et environnementales...

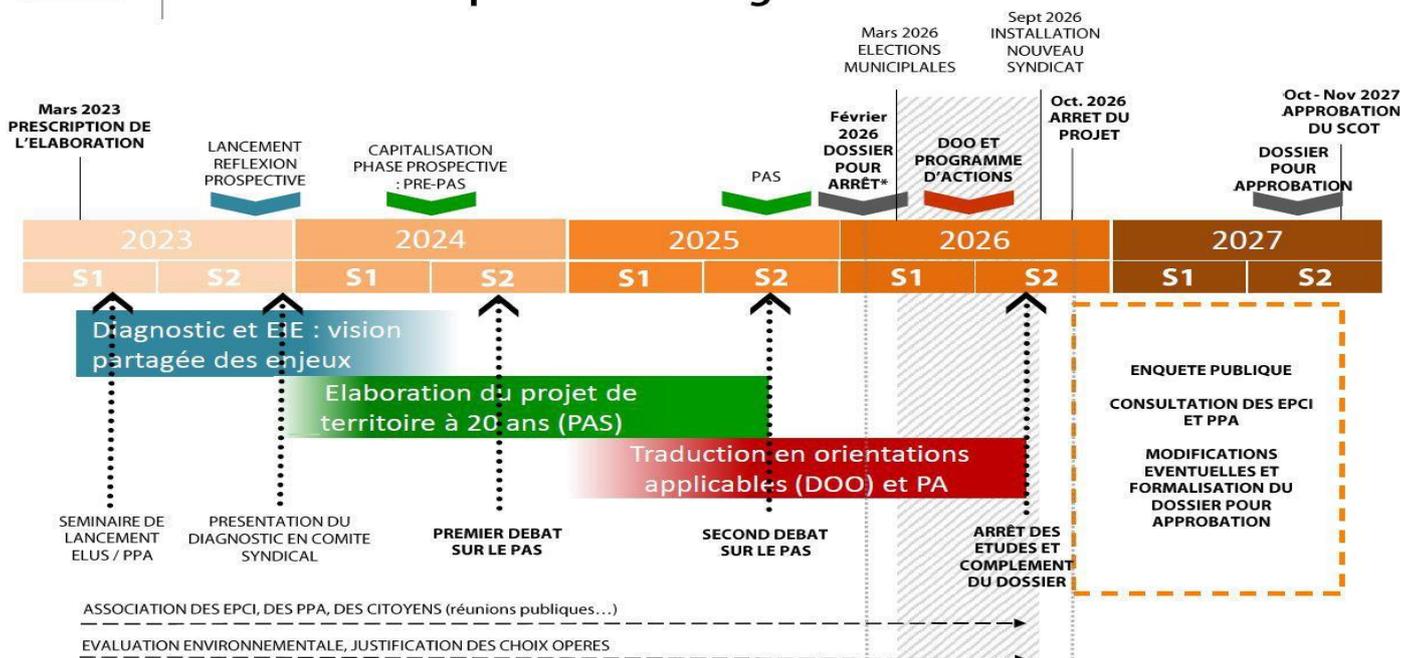
Un développement maîtrisé garantissant les grands équilibres des territoires et répondant aux enjeux d'évolutions climatiques et de prise en compte des risques majeurs identifiés

Extraits du rapport d'activité du syndicat mixte SCOT du Roannais

Rappel du calendrier global de travail



## Le calendrier prévisionnel global



Charlieu Belmont Communauté participe aux travaux par le biais de ses représentants : M. CROZET, M. MATRAY, M. LACROIX, M. LAPALLUS (titulaires) et M. CHENAUD (suppléant)

Par ailleurs dès 2015 la création d'un service intercommunal d'instruction d'autorisation du droit des sols (ADS) a été décidée pour faire face au retrait de l'Etat dans ce domaine.

### Les chiffres clés 2023 :

→ 23 communes adhérentes au service commun ADS

→ 810 dossiers d'instruction : 163 permis de construire instruits, 601 déclarations préalables, 10 permis d'aménager, 4 permis de démolir et 15 certificats d'urbanisme. 17 dossiers d'accessibilité ont été traités.

→ 88 623,37 € = coût annuel du service financé à 85 % par les communes concernées en fonction du nombre d'actes à instruire sur leur périmètre.



# **Titre 2**

## **LES ACTIONS**

## LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La raréfaction du foncier, les mutations de commerce de centre bourg, les mutations du travail, le développement de nouvelles filières en lien avec la transition écologique, l'aménagement du territoire (la mobilité) et la gestion de l'eau sont des enjeux qui ont touché les entreprises, et qui sont à prendre en compte dans les actions à mener aujourd'hui et demain au sein du service économie de la Communauté de Communes.

### Les faits marquants 2023 :

- Sur les zones d'activités intercommunales, des parcelles ont été vendues à des entreprises du territoire, notamment l'entreprise MALERBA qui a racheté la société MENUISERIE MAGNIN et qui a souhaité agrandir le local d'activité. Aussi, sur la zone d'activités des Pierres Jaunes à Saint Denis de Cabanne, un cabinet de vétérinaire s'est installé. Enfin, sur la zone des Beluzes à Pouilly sous Charlieu, deux parcelles ont été vendues pour des extensions d'entreprises déjà installées sur la zone, l'entreprise ATT et l'entreprise Inspire V.B.I.

- Avec le lancement de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de Pouilly sous Charlieu, dans l'objectif de permettre d'étendre la zone d'activités des Beluzes, la Communauté de Communes a engagé des démarches avec les propriétaires des parcelles concernées par l'extension, et des achats ont pu être réalisés

- Partenariat renouvelé avec les structures d'accompagnement à la création d'entreprise : Initiative Loire / Réseau Entreprendre / ADIE (structure présente chaque vendredi après-midi à la Maison des Services)

- Mobilisation dans le réseau Envie d'R pour attirer de nouveaux porteurs de projets sur le territoire : 30 événements ont été organisés, 289 porteurs de projets ont été touchés et des partenariats avec des prescripteurs urbains ont été renforcés



- Participation à l'incubateur Ronalpia qui accompagne des porteurs de projets qui ont un projet à impact social et/ou environnemental favorable : deux projets sur le territoire « Les gens de mon moulin » et le projet d'art et culture à destination des jeunes

- 8 visites d'énergie ont été organisées en 2023 par l'EDEL - structure départementale pour l'Energie Durable dans les Entreprises de la

Loire, et 2 ont bénéficié de financements dans le cadre de la « Prime Chaleur d'Avenir »

- Animation entre entreprises sur les zones d'activités : 4 rencontres ont été organisées sur les zones – zone du Pilon, zone des Frênes, zone de Gayen et zone des Pierres Jaunes, la thématique « rénovation énergétique » était mise à l'honneur avec la participation de l'EDEL 42

- 12 456 € est le montant des aides TPE versé en 2023 pour le commerce Regal des Gourmets à Charlieu, la boutique Style Fashion Kids à Charlieu, le restaurant l'Eden à Belmont de la Loire, le restaurant Le Saint Denis à St Denis de Cabanne et la boutique SARL Quey à Charlieu

- 4 rencontres du groupe économie ont été organisées pour échanger sur les actions du service

- Avec la loi Climat & Résilience d'août 2021, un inventaire des espaces économiques a été réalisé. Sur les zones d'activités économiques, on comptabilise 311 parcelles, 137 unités foncières, 104 entreprises présentes et 1 local vacant sur les zones (période de consultation : juin-juillet 2023). Le taux de vacance était inférieur à 1%

- Labellisation du territoire « Territoire d'Industrie » avec les territoires de Roannais Agglomération, la COPLER et de Forez Est, pour la période 2023-2027. Parmi les actions listées dans le plan d'actions, une est portée en partie par la collectivité « soutenir une filière textile en transition »,

## Les orientations du mandat

2020-2026



- 1- Poursuivre le développement de l'économie en créant des zones d'emploi attractives
- 2- Contribuer au dynamisme commercial et artisanal de proximité sur l'ensemble du territoire intercommunal
- 3- Encourager les rencontres entre les entreprises du territoire



précisément via le développement d'une filière chanvre sur le territoire : mise en place de deux réunions d'information auprès des agriculteurs, rapprochement avec les autres EPCI du Roannais et avec l'association Aura Chanvre qui nous appuie dans la mise en place de cette filière

- Les Journées Portes Ouvertes 2023 : 6 entreprises ont ouvert leurs portes en



novembre 2023 pour accueillir des scolaires, des personnes en reconversion, des demandeurs d'emplois



- Mobilisation du service économie auprès des communes, notamment par le lancement d'appels à projets (AAP) en lien avec le chef de projet PVD : sur Nandax, un AAP a été lancé pour trouver

un repreneur au bar / restaurant / multiservices, et sur Charlieu pour répondre à la demande d'un commerce de sport nature jugé manquant dans l'étude commerce menée par la CCI et la CMA en 2022, un AAP a été lancé à l'automne

### Les chiffres clés 2023 sur le territoire de Charlieu Belmont Communauté :

- 39 porteurs de projets rencontrés par le service économie
- 1 661 établissements tous secteurs d'activités au 31 décembre 2020 \*
- 258 établissements créés en 2022 (204 en 2020, 222 en 2021) \*
- 5 591 postes salariés, 32,1% de postes salariés dans l'industrie à fin 2021 \*
- 7,4 % : taux de chômage au dernier trimestre 2023, contre 7,6% pour le Département \*
- Sur un an, + 1,2 % de recrutements par rapport à l'an dernier, contre + 0,9 % pour le Département \*\*
- 9,12 ha disponibles sur les zones d'activités intercommunales dont les options au 31/12/2023

\* Source INSEE \*\* Source ACOSS, CCMSA

### Les perspectives 2024

- **Zones d'activités :**
  - Les travaux d'extension de la zone du Pilon seront engagés pour commercialiser les terrains d'ici fin 2024
  - Et concernant l'extension de la zone des Beluzes, le cabinet Eco Stratégie va réaliser l'évaluation environnementale sur l'année 2024, avec un premier rendu à l'automne
  - Des entreprises ont des options sur les zones, c'est le cas de l'entreprise GP Industrie, Art en Bois, Koniphère, Chavany, et Digilec
- Lancement de l'expérimentation d'une filière chanvre dans la Loire : expérimentation sur 3 ans avec l'appui d'Aura Chanvre afin de tester la culture sur notre territoire, d'assurer des débouchés dans le secteur textile et dans le secteur bâtiment pour que la filière soit viable d'ici 2027
- Poursuite des animations sur les zones pour permettre aux entreprises de se connaître, pour favoriser une économie de proximité et pour faire du lien entre les entreprises et les services de la Communauté de Communes. France Travail souhaiterait intervenir lors de ces animations pour mettre en valeur leurs services. Ces animations seront mises en place sur le second semestre 2024
- Renfort auprès des communes avec le chef de projet Petite Ville de Demain pour les commerces à la recherche d'un repreneur et pour accompagner au mieux sur le volet économique

## LE TRES HAUT DEBIT – THD

Dans le cadre du développement de la fibre optique sur le département de la Loire, Charlieu Belmont communauté s'est engagé avec le SIEL (Syndicat Intercommunal d'Énergie Loire) et le Département.



### Les orientations du mandat

2020-2026



- Ce mandat verra la mise en œuvre de la sécurisation du réseau fibre.
- Les extensions de réseaux pour les nouvelles constructions du territoire devront être assurées afin de compléter les infrastructures existantes.

### Les faits marquants 2023 :

- La maintenance préventive sur les sites techniques  
Mise en place depuis deux ans déjà, la maintenance préventive se poursuit avec un technicien dédié au suivi de sites, qui assure au minimum une visite trimestrielle avec un contrôle sur des points sécurité, propreté et fonctionnalité et une remise en état immédiate.



### Les chiffres clés 2023 :

- Frais extension de réseau : 1 décision intercommunale concernant la prise en charge d'une partie des frais concernant les extensions de réseau pour de nouvelles constructions ou structures (antennes.)
- En moyenne 4 appels par semaine de particuliers ou d'élus concernant des problèmes de raccordements sur notre territoire
- 758 nouvelles prises installées et 683 nouveaux abonnements fibre
- 14 579 logements éligibles
- 29 km de réseau mis en service dont 2.3 km de réseau enterré

### Les perspectives 2024 :

- Poursuivre les projets d'extension THD42 nécessaires,
- Assurer la pérennité d'un réseau public au côté du SIEL et conserver des moyens de pour le maintien et de celui-ci,
- Et conserver des marges de manœuvre pour l'entretien de celui-ci.
- Communiquer en direction de la population sur la fin du réseau cuivre par Orange qui devrait intervenir sur notre territoire à partir de 2027.



## PISCINE INTERCOMMUNALE

Depuis le 1er janvier 2018, Charlieu Belmont Communauté a repris la gestion de la piscine de plein air située rue Riottier à Charlieu. Cet équipement est toujours exploité...mais un nouvel aménagement pourrait devenir le projet phare du mandat...

### Les orientations du mandat

2020-2026



- Créer un équipement qui permette de répondre aux besoins d'apprentissage de la natation pour les scolaires et offrir un équipement de proximité pour la population pour une pratique loisirs et sport santé
- Poursuivre la gestion de la piscine de plein air en saison estivale

### Les faits marquants 2023 :



- Lancement de la consultation pour les travaux, marché alloti en 20 lots.
- Démarrage des travaux avec une réunion de lancement le 2 octobre 2023.



- Novembre 2023 : 1ère réunion du groupe de travail pour démarrer la réflexion sur l'ouverture, notamment scolaire.

### Les chiffres clés 2023:

- 9 097 564 € : montant des travaux suite à la signature des marchés.
- 1 500 000 € : subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes obtenue.
- 295 000 € : subvention de l'Agence Nationale du Sport obtenue.
- Et bilan de la saison 2023 à la piscine de plein air : 7 639 entrées (y compris résidents campings) et 306 cours de natation dispensés – un total de recettes de 13 949€.

### Perspectives 2024 :

- Poursuite des travaux du centre aquatique, des réunions de chantiers tous les mardis après-midi.
- Poursuite de la réflexion sur l'ouverture au public, la tarification, les ressources humaines etc...par le groupe de travail.
- Solliciter des financements complémentaires : DSIL 2024, signature contrat négocié avec Département de la Loire pour 1 000 000 € complémentaire.
- Assurer l'ouverture de la piscine de plein air en tenant compte des difficultés de recrutements des surveillants de baignade.

## LA POLITIQUE TOURISTIQUE

Doté d'un riche patrimoine et bénéficiant d'un environnement naturel de qualité, l'attractivité touristique du territoire est l'un des grands objectifs du mandat. La compétence tourisme prise par la collectivité lui confère des interventions tant dans le champ de l'accueil, la promotion et la commercialisation – par délégation à son office de tourisme – que dans celui de l'aménagement : infrastructures, sites de visites...



### Les orientations du mandat 2020-2026

- Développer le cyclotourisme sur le territoire en aménageant des voies vertes complémentaires à celle créée en 2018, en créant des circuits VTT labélisés et en obtenant le label Territoire Vélo.
- Proposer une nouvelle scénographie à la péniche musée au Muséo'Parc du Marinier à Briennon.
- Développer les partenariats avec les territoires voisins : Roannais mais aussi Haut Beaujolais, Brionnais Charolais.
- Réfléchir à une gestion de site mutualisée avec le Département de la Loire : Office de tourisme et Abbaye de Charlieu.

### Les faits marquants 2023 :

- **Aménagement de voies vertes** : validation des phases d'étude, lancement de la consultation pour les travaux avec un démarrage en décembre 2023, acquisition de l'ancienne voie ferrée sur la commune de Vougy.



- **Nouvelle scénographie de la péniche la Dhuy** au Muséo'Parc du Marinier : suivi des travaux d'aménagement et ouverture au public en juillet 2023.



- **Balisage des circuits VTT labélisés** par la fédération française de cyclotourisme avec **4 bases VTT** sur les communes de Briennon, Charlieu, Le Cergne et Belmont-de-la-Loire (pratique possible été 2023).

### Les chiffres clés 2023:

- 233 500 € de subvention versée à l'office de tourisme.
- Plus de 19 000 € de taxe de séjour perçue sur le territoire.
- 24 circuits VTT labelisés offrant plus de 800 km de pratique.
- 78 655 € HT : coût de la nouvelle scénographie de la péniche musée (projet global de requalification du Muséo'Parc du Marinier financé à hauteur de 400 000 € par LEADER et la Région, sur 546 600 € de travaux).



### Perspectives 2024

- Réalisation des travaux d'aménagement de la voie verte, sections Charlieu/Saint-Denis-de-Cabanne et Pouilly-sous-Charlieu/Vougy, pour une ouverture au public à l'été 2024.

## LE SECTEUR ENFANCE JEUNESSE

Soucieuse de faciliter l'installation et le maintien des familles sur son territoire, la Communauté de Communes de Charlieu Belmont s'est engagée dans une politique en faveur de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse.

### Les orientations du mandat

2020-2026

**Travailler sur l'accueil Petite Enfance** pour faire face à la baisse du nombre d'assistante maternelle et à la demande croissante d'accueil collectif des parents.  
**Continuer le travail en réseau** avec les structures et **réfléchir à une politique d'action sociale** en lien avec le contexte social.

Elle œuvre pour mailler le territoire en soutenant la création et le fonctionnement de structures d'accueil tout en diversifiant l'offre de mode de garde.

Au regard des besoins et attentes de la population, dans une dynamique de concertation entre les partenaires locaux, elle formalise dans un **Projet Éducatif Local** ses volontés politiques et ses priorités éducatives pour proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.



- ✓ **9 structures Petite enfance** dont 2 Petites crèches associatives mode PSU (green dot), 1 Micro-crèche associative mode PSU (light green dot), 4 Micro-crèches associatives mode PAJE (dark green dot), 1 Micro-crèche entreprise mode PAJE (blue dot) et 1 Relais Petite Enfance (RPE) avec 4 sites de temps collectifs (red dot)
- ✓ **111 assistants maternels agréés** répartis sur le territoire (orange dot) dont 3 en Maison d'Assistants Maternels (red dot)
- ✓ **6 structures de loisirs enfance jeunesse** dont 5 accueils associatifs (purple dot) et 1 accueil de loisirs intercommunal avec 2 à 4 sites d'activité (blue dot)
- ✓ **2 promeneurs du Net** = 2 professionnels qui assurent une présence éducative sur internet. (grey dot)
- ✓ **1 Point Accueil Ecoute Jeunes** (orange dot)

## Les faits marquants 2023 :



*Séjour Ski Ados*

- **Renouvellement de l'agrément des 3 Espaces de Vie Sociale** pour la période 2023 - 2025
- **Distribution du « Guide aux familles »** aux mairies, Espaces de vie Sociale, structures petite enfance et enfance jeunesse du territoire
- **Développement d'un temps collectif supplémentaire** sur Pouilly, le lundi matin, toutes les semaines
- **Mise en place d'une subvention « Soutien Financier » aux Assistants Maternels à domicile ou en MAM**, leur permettant de faire des travaux ou d'acquérir du matériel en lien avec leur profession.
- **Inscription du RPE et de l'accueil de loisirs dans différents projets culturels**, avec des partenaires locaux (« Mon ballon », Férus, projet MuMo...)
- **Mise en place d'ateliers parentalité**, 2 fois par mois, dans le cadre de la CTG, sur Pouilly et Belmont, avec des temps spécifiques pour les 0/6 ans et des temps pour tous
- **Revalorisation du salaire des animateurs de l'Accueil de Loisirs** et mise en place d'une rémunération à l'heure plutôt que forfaitaire, à partir de juillet

## Les chiffres clés 2023 :

- **228 enfants accueillis dans les structures d'accueils collectifs petite enfance** 180 629 heures d'accueil
- **111 assistants maternels en activité**, dont 3 exerçant en Maison d'Assistants Maternels (MAM)
- **80 structures adhérentes** à la ludothèque intercommunale et **3580 jeux empruntés** hors accueil de loisirs et RPE intercommunal
- **1815 enfants et ados accueillis** dans les structures de loisirs (254 610 heures d'accueil) et **119 jeunes** sur l'accueil jeunes de Charlieu
- **31 séjours** proposés par les structures et **3 séjours jeunes** sur l'accueil jeunes
- **384 027,00€ de subventions** versées aux associations « petite enfance, enfance et jeunesse »
- **28 financements d'approfondissement B.A.F.A**
- **692 visiteurs** enfants et adultes à la fête du jeu qui se déroulait à Briennon
- **175 jeunes et 65 parents** reçus par Le Cocon, dans le cadre d'entretiens ou d'actions de prévention



*Fête du jeu*

## Les perspectives 2024



*Atelier motricité du RPE*

- Exposition de productions artistiques par les structures petite enfance et enfance jeunesse, lors du passage de la Flamme Olympique, dans le cadre du PEDT
- Evaluation et réécriture du nouveau Projet Educatif De Territoire, à échéance en aout 2025
- Extension du prêt de jeux de la ludothèque aux Assistants Maternels fréquentant les temps collectifs de Charlieu et Pouilly
- Mise en place du guichet unique pour l'ensemble des structures petite enfance.
- Développement des ateliers CTG n'ayant pas encore démarré, selon le schéma
- Promotion de formation BAFA dans les Lycées et la MFR du territoire

## LA POLITIQUE CULTURELLE

Charlieu-Belmont Communauté intervient de diverses manières sur le volet culturel. Elle déploie une politique de développement de la lecture publique, avec la gestion en régie d'une médiathèque intercommunale (MI), le soutien à l'ensemble des 13 bibliothèques communales et la coordination d'actions en réseau. Elle soutient financièrement le cinéma Les Halles et l'école de musique, deux équipements culturels associatifs dont elle gère par ailleurs les bâtiments. La collectivité soutient aussi les actions et manifestations d'intérêt communautaire par le biais de subventions et édite, en partenariat avec l'office de tourisme, une plaquette de communication sur la saison culturelle. Elle envisage par ailleurs de mettre en place des actions d'éducation aux arts et à la culture dans le cadre notamment d'une convention avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

### Les orientations du mandat

2020-2026

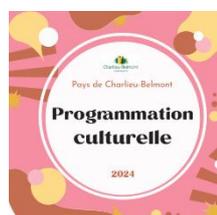


- Préparer et mettre en œuvre le Schéma territorial de développement de la lecture publique 2023-2026 (SDLP) en associant élus du territoire, professionnels et équipes bénévoles des bibliothèques.
- Poursuivre le soutien technique et financier accordé jusqu'à lors au cinéma et à l'école de musique ainsi qu'aux manifestations d'intérêt communautaire.
- Accompagner au mieux les acteurs culturels du territoire dans une démarche de construction d'une programmation culturelle coordonnée mêlant des artistes reconnus mais aussi des talents locaux.

### Les faits marquants 2023 :

- **Recrutement d'une coordinatrice pour le réseau des bibliothèques** dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Territoire Lecture 2023-2025 avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles et le Département de la Loire.
- **Elargissement des horaires d'ouverture de la MI sur le samedi après-midi, avec mise en place d'animations jeunesse et familiales** dans le cadre du SDLP 2023-2026.
- **Mise en place de plusieurs actions culturelles dans le cadre de la préfiguration à une convention d'éducation aux arts et à la culture : accueil du Mumo, musée itinérant sur les communes de Belmont-de-la-Loire et Saint-Hilaire-sous-Charlieu, mise en place d'une résidence artistique avec la compagnie Descobrir dans le cadre des Férus, organisation de 2 formations à destination des acteurs culturels.**

- 4 réunions du comité coopératif.
- Lancement de la programmation culturelle « *la culture dans nos villages* ».
- Edition d'un programme culturel diffusé dans les boîtes à lettre du territoire (+ office de tourisme et réseau des acteurs culturels).



## Les chiffres clés 2023 :

- 40 bénévoles et 6 salariés ont participé à la 1<sup>ère</sup> journée de cohésion du réseau des bibliothèques.
- 1 719 enfants et adultes abonnés à la Médiathèque Intercommunale ont réalisé 55 130 emprunts de livres, magazines, CD, DVD et livres audios (résultats en hausse, encore légèrement en deçà de l'avant covid).
- 10 000 € de subvention de fonctionnement versée au cinéma Les Halles.
- 30 000 € de subvention de fonctionnement versée à l'école de musique.
- 24 manifestations d'intérêt culturel communautaire soutenues pour un montant de 46 519 €.
- 6 concerts réalisés dans le cadre de la programmation « la culture dans nos villages » pour un montant soutenu de 3 549 €.



*L'équipe salariée lecture publique CBC*



*1<sup>ère</sup> journée de cohésion du réseau des bibliothèques*



*Formation des acteurs culturels sur le spectacle vivant*



*Nouveau : des animations jeunesse et familiales chaque samedi à la MI*



## Perspectives 2024 :

- Montée en puissance du plan de soutien aux bibliothèques communales : soutiens ciblés, formation des équipes bénévoles, ateliers d'échanges de pratiques.
- Structuration des services jeunesse de la MI
- Signature de la convention d'éducation aux arts et à la culture et mise en place des actions 2024 : parcours découverte autour du textile, projet avec le collectif de l'Atre sur le patrimoine, projet autour du deuil avec l'école de l'Oralité, formation en lien avec la jeunesse.

Les domaines de compétences sont plus spécialement ciblés ici : la création et la gestion de maison France Services, la gestion de l'espace cyber et le maintien et le développement de l'offre de soins de premier recours.

### Les orientations du mandat

2020-2026



- Maintenir les permanences de services publics sur le territoire et accompagner le public fragile (mobilité et pratique numérique) dans ses démarches administratives.
- Lutter contre la dégradation de l'offre de soins de premier recours sur le territoire.
- Former les usagers et développer les usages numériques.

### Les faits marquants 2023 :

- Devant la lourdeur administrative et de gestion, **réflexion pour une reprise de France Services en régie par Charlieu-Belmont Communauté**. Le bureau de l'AFR de Pouilly, à qui est confiée cette gestion, valide cette reprise en régie le 27/11/2023.
- **France Services a été audité par l'ANCT en novembre 2023** : pour conservation du label et des financements, nécessité que les 2 accueillantes soient présentes en même temps sur les lieux de permanence. Autres critères tous ok.
- **Participation aux réunions de la CPTS du**

**Roannais et échange sur les problématiques d'accès aux soins. Rencontre des internes du territoire.**

- **Accompagnement des structures et des professionnels pour la création de sites Internet et l'utilisation des réseaux sociaux.**
- **Inclusion du sujet de la santé dans le programme Petite Ville de Demain**
- **Formation et soutien aux structures et professionnels locaux pour qu'ils mettent en place leurs propres ateliers de formation au numérique.**
- **Partenariat avec le Département de la Loire pour renforcer notre action en matière de cybersécurité.**
- **Partenariat avec Le Cocon PAEJ et le collège Michel Servet visant à sensibiliser les collégiens à la problématique du cyberharcèlement.**



*La maison des services  
à Charlieu*



*L'accueil à l'AFR  
à Pouilly-sous-Charlieu*



*L'accueil en mairie  
de Belmont*

### Les chiffres clés 2023 :

- 7 structures présentes au sein de la maison des services à Charlieu (+ France Services et Espace Cyber).
  - 2 044 personnes accompagnées sur l'ensemble des trois sites de Charlieu (1 357), Pouilly (606) et Belmont (81). Toujours une hausse notable de la fréquentation.
  - Une subvention de 53 540.74 € (dont 5923.74€ au titre de l'exercice 2022) versée à l'AFR de Pouilly-sous-Charlieu pour la gestion de l'espace France Services (dont 35 000 € de subvention Etat).
  - Professionnels de santé recensés : 10 médecins généralistes, 1 pédiatre, 6 dentistes (dont 1 nouvellement installés sur Charlieu en 2022), 41 infirmiers, 15 kinésithérapeutes, 1 orthophoniste.
- Pour l'Espace cyber :
- **Plus de 4 rendez-vous hebdomadaire** pour des sessions individuelles de foire aux questions, ouvertes à tous et couvrant tous les sujets numériques, qu'il s'agisse d'ordinateur, de tablette ou de smartphone
  - **1 atelier mensuel** destiné aux professionnels
  - **1 déplacement mensuel** dans les résidences pour personnes âgées autonomes
  - **Multiplés partenariats et initiatives tout au long de l'année** avec le Département de la Loire, France Services ou Le Cocon PAEJ,
  - Accompagnement de près de 210 élèves de 5<sup>ème</sup> dans le cadre des interventions Cyberharcèlement au Collège Michel SERVET en partenariat avec le COCON et 8 séances café cyber au Collège Michel Servet

### Perspectives 2024

- Reprise en régie de France Services.
- Poursuivre l'accompagnement pour l'installation de professionnels de santé (rencontre internes, suivi projets installation...) et suivi des réflexions de la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale Santé) du Roannais.
- Poursuite de la réflexion sur la mise en place d'un Contrat Local de Santé : recrutement d'un bureau d'études pour travailler à la stratégie et au plan d'actions.
- L'Espace Cyber fête ses 20 ans ! En célébrant cet anniversaire, l'Espace Cyber souhaite honorer ses actions passées et inspirer son futur. Au programme : de nombreuses activités et animations autour du numérique, ainsi que des conférences et des ateliers ouverts à tous.
- Reprogrammation des sessions d'ateliers sur la cybersécurité pour les professionnels ainsi que des ateliers sur la prévention du cyberharcèlement destinés aux élèves de sixième



## GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Charlieu-Belmont Communauté est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de réduction et valorisation des déchets ambitieuse. Cette politique s'est traduite par la mise en place de la Redevance Générale Incitative, puis plus récemment par une accentuation des démarches de prévention.

### Les orientations du mandat

#### 2020-2026



- Accentuation de la prévention : nos agents vont mener de nombreuses actions tant sur la sensibilisation du public et des scolaires, que sur les modes de consommation et la communication comme la refonte du guide du tri.

- Requalification globale des PAV : prévu initialement sur 4 ans, le projet a été revu pour finalisation fin 2023 afin de ne pas subir l'inflation des matériaux (achat des colonnes). Un phasage des communes a été établi et mènera à la création de groupes de travail par commune qui travailleront notamment sur les emplacements.

- Etude sur les biodéchets en lien avec la collecte des ordures ménagères : la gestion de proximité via le compostage individuel et collectif a été validée.

### Les faits marquants 2023 :

#### • **Requalification globale des PAV (Points d'Apport Volontaire) :**

Après la phase 1 (Charlieu et Pouilly sous Charlieu) en 2022, les 3 dernières phases ont été réalisées en 2023.

En juin 2023, une candidature a été déposée afin d'obtenir un soutien financier de l'éco-organisme CITEO via l'Appel à projets « Collecte » au titre de l'harmonisation des équipements de pré-collecte et des actions de communication pour

l'amélioration des performances et de la qualité du tri. CBC figure, parmi les 7 lauréats retenus, en 1<sup>re</sup> position, ayant obtenu la meilleure appréciation. Le montant du soutien alloué s'élève à 102 856 € HT.

• **Nettoyage des dépôts illicites :** En décembre 2023, une candidature a été déposée par la collectivité en vue de l'obtention de

l'Appel à projets « Déchets abandonnés » de CITEO. Le montant alloué s'élève à 30 000 € par an sur une durée de 3 ans (2023-2025) et permettra de supporter les coûts de nettoyage (*voir « Les chiffres-clés 2023 »*) et de mener à bien les actions préventives et curatives inscrites dans le Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA) élaboré par la collectivité.

#### • **Collecte OM (Ordures Ménagères) :**

- **PASSAGE EN C0.5 :** La collecte des OM en C0.5 (tous les 15 jours, sauf cas particuliers) a été mise en place au 01/01/2023. Un temps d'adaptation aux nouveaux jours de collecte et au repérage des semaines paires et impaires pour les usagers a été nécessaire jusqu'à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre. Un nombre de réclamations un peu plus important qu'à l'accoutumé a été constaté sur cette période, sans toutefois altérer la qualité du service. Cette nouvelle fréquence de collecte, conjuguée aux actions de sensibilisation à la réduction des déchets et au compostage, a donné lieu à une forte diminution du ratio OM (*voir « Les chiffres-clés 2023 »*).

- **DEPLOIEMENT ABRI-BACS :** Après une expérimentation menée depuis 2020 au Cergne puis à Charlieu, 3 abri-bacs ont été déployés au



dernier trimestre 2023 dans le centre-ville de Charlieu. Ce dispositif de collecte des OM se substitue au bac individuel pour les usagers n'ayant pas d'espace de stockage. Cette installation a permis d'enlever 115 bacs restant sur l'espace public de manière permanente et d'embellir ainsi l'environnement du centre historique.

- **Prévention / communication :**

63 animations ont été programmées en 2023 dans 15 écoles, soit 705 enfants sensibilisés sur les thèmes du tri sélectif, du compostage, du réemploi, du bricolage à partir de matériaux de récupération...

21 animations grand public ont été proposées au grand public : 211 usagers ont été sensibilisés à la réduction des déchets via la cuisine zéro gaspi, le compostage, la fabrication de produits ménagers ou de cosmétiques, le réemploi...

- **Redevance Générale Incitative :**

Un groupe de travail, animé par le responsable du service, a étudié les différents scénarii de refonte de la tarification RGI dans l'objectif de la rendre plus incitative encore. La nouvelle redevance 2024 prévoit une progressivité des dépassements de forfait OM et l'instauration d'un forfait 36 passages déchèteries avec facturation supplémentaire en cas de dépassement. Une facturation à blanc a été faite en 2023, pour une mise en application au 01/01/2024.



### Les chiffres-clés 2023 :

- 88.32 kg/hab/an d'ordures ménagères enfouies à Cusset (Val D'allier), contre 100.41 kg/hab en 2022
- 85 030 visites en déchèteries de Pouilly Sous Charlieu et de Belmont de la Loire
- 75.18 % des déchets produits sur le territoire sont valorisés
- 11 335 bacs d'ordures ménagères pucés en place (au 31/12/2023)
- 2 373 interventions (ajouts/retraits/maintenance) auprès des usagers
- 97.58 kg/hab/an de matériaux collectés dans les bornes de tri (verre, emballages, papiers) et dans les bennes à la déchèterie de Pouilly
- 45 150 € dépensés dans la lutte contre les incivilités autour des Points d'Apport Volontaire de tri sélectif (verre, emballages, papiers) et le nettoyage de ces dépôts illicites



### Les perspectives 2024 :

- Mettre en place la nouvelle facturation RGI
- Déployer les abri-bacs « résidences secondaires »
- Mettre en place en déchèteries la nouvelle filière à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) Bâtiment, en lien avec le Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais et les éco-organismes
- Améliorer les conditions de travail des agents de déchèteries : acquisition d'équipements de lutte contre la canicule ; aménagements du site de Pouilly pour l'accueil des nouvelles filières à REP
- Optimiser le nettoyage des dépôts illicites au pied des PAV : acquisition d'un nouveau véhicule de collecte avec compartiments pour améliorer le tri effectué en fin de tournée et répondre ainsi aux objectifs de l'Appel A Projet « Déchets abandonnés »
- Poursuivre les actions de prévention auprès du grand public et des scolaires
- Poursuivre le déploiement du compostage individuel et collectif et renforcer la formation des agents pour assurer le suivi des sites partagés



### Les orientations du mandat

#### 2020-2026

##### - Boues :

Assurer le traitement des boues via 2 unités opérationnelles et leur valorisation à travers un plan d'épandage intercommunal pour les boues issues des stations de type boues activées.

Gérer la totalité des boues issues des stations d'épuration de type lagune, filtre planté ou filtre à sable.

##### - SPANC (assainissement non collectif) :

Poursuivre la phase de contrôle de bon fonctionnement des installations existantes.

Accompagner les usagers dans les créations et les réhabilitations d'installation individuelles.

Assurer le suivi des installations dans le temps et les obligations réglementaires de mise aux normes.

##### - Transfert de compétences :

Accompagner les communes dans l'atteinte des objectifs fixés dans la charte.

Assurer le suivi des grands projets d'investissement et de fonctionnement des communes.

Préparer le transfert des compétences d'un point de vue technique, administratif, juridique, financier et humain.

Ce service a pour missions de traiter et valoriser les boues issues des différentes stations d'épuration du territoire. Il exerce également les missions obligatoires en matière de contrôle des installations d'assainissement non collectifs. Enfin, depuis la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, il prépare le transfert des compétences eau potable et assainissement des communes vers Charlieu Belmont Communauté.

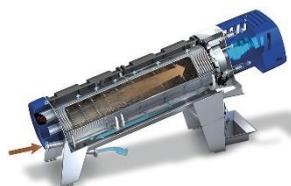


*Nouvelle station Pouilly/Briennon*

### Les faits marquants 2023 :

#### • Boues :

- Evacuation et valorisation des boues de la lagune de Maizilly.



*Presse à vis*

- Etude et dossiers administratifs préalables au curage et à la valorisation des boues de la lagune de Jarnosse.

- Mise en route et utilisation de l'unité de traitement de Pouilly sous Charlieu en secours de celle de Charlieu.



#### • Spanc :

- Réalisation des contrôles de fonctionnement (deuxième contrôle).

- Nombre de contrôles en cas de vente en léger recul.

- Assistance aux usagers pour les réhabilitations et les travaux neufs.



*Réhabilitation d'un assainissement en filière compacte (filtre à massif de zéolithe)*

#### • Transfert de compétences :

- Choix d'un transfert anticipé de la compétence assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2025,

- Lancement du marché en commande groupée pour la réalisation des Schémas Directeurs d'Eau potable.
- Accompagnement et suivi des schémas directeurs d'assainissement des communes.
- Lancement du recrutement d'un agent administratif pour la mise en œuvre du transfert.

## Les chiffres-clés 2023 :

→ **14 817 m<sup>3</sup>** de boues liquides traitées sur le territoire intercommunal.

→ **700 tonnes** de boues sous forme de matières sèches épandues en valorisation agricole.



→ **337 installations contrôlées** par le Service Public d'Assainissement non collectif ; **219 contrôles de bon fonctionnement** (2<sup>ème</sup> contrôle) dont 62 dans le cadre d'une vente, **7 contrôles de l'existant**, **14 contrôles de conception** et **35 contrôles de réalisation** d'installations neuves ou de réhabilitations.

→ **18 réunions autour de la thématique des transferts des compétences eau et assainissement** : 5 comités Eau Assainissement, 4 comités du service unifié d'eau potable, 5 groupes de travail pour la rédaction d'un règlement de service eau et assainissement commun et 4 assemblées des Maires afin de présenter et travailler aux différentes thématiques de la compétence et accompagner les communes dans l'atteinte des objectifs de la charte.

De nombreux échanges avec les communes pour la préparation des transferts.



## Les perspectives 2024 :

- **Boues :**

- Suivi nouveau système de traitement des boues Belmont et St Denis de Cabanne,
- Curage et épandage des boues de la lagune de Jarnosse,
- Gestion des boues des anciennes stations de Belmont et St Denis de Cabanne

- **SPANC :**

- Poursuivre les contrôles obligatoires de bon fonctionnement (2<sup>ème</sup> contrôle) et de vente,
- Assister et suivre les projets de création et de réhabilitation des assainissements non collectifs,

- **Transfert de compétences :**

- Préparer la mise en œuvre des transferts de compétence par l'accompagnement dans les choix stratégiques et organisationnels,
- Organiser le premier service intercommunal d'assainissement (convention de mise à disposition, budget, ...),
- Suivre et accompagner les groupes de travail pour l'harmonisation budgétaire et celle des pratiques techniques.
- Suivre les schémas directeurs d'assainissement et en assurer la compilation et la hiérarchisation au niveau intercommunal.



*Bâtiment de traitement des boues de Pouilly*



*Curage boues lagune Maizilly*



*Inauguration STEP Pouilly Briennon*

### Les orientations du mandat

#### 2020-2026

- **Rivières** : Porter la première année du nouveau contrat territorial de rivières, Sornin-Jarnossin en 2024 avant de « passer la main » au Symisoa à partir de 2025 pour la poursuite des actions rivières sur la durée du nouveau contrat 2024-2029.

Suivre les autres contrats sur notre territoire portés par le syndicat de la Roannaise de l'Eau : un contrat pour les bassins versants en rive gauche de la Loire (Renaison Teyssonie et bassins orphelins du nord du Roannais englobant le programme Bords de Loire) ; et le contrat Rhins Trambouze.

- **Chemins et autres parcours** : Poursuivre la phase d'entretien des parcours et voies vertes existants et futures, suivi et entretien des parcours VTT créés en 2023.

- **Contrat Vert et Bleu du Roannais** : Actions portées sur 3 collectivités (Roannais Agglomération, Charlieu Belmont Communauté, Pays d'Urfé. Après un bilan du contrat des perspectives d'actions sont étudiées sachant que la Région Rhône-Alpes ne financera plus de CVB, des pistes sont donc à étudier pour financer des actions potentielles.

#### • **Le Sornin (portage SYMISOA) :**

Contrat sur l'ensemble du bassin versant de Charlieu Belmont Communauté qui concerne 14 communes du territoire.

**L'entretien et la restauration** des secteurs à enjeux humains et des secteurs précédemment aménagés par le SYMISOA a été réalisé par l'équipe rivière, avec l'appui ponctuel de prestataires. La lutte contre les espèces invasives, la restauration de cours d'eau sur divers secteurs du bassin versant, la pose d'abreuvoirs, de clôtures, et de plantations ont été réalisées.

**La principale action**, visible de la population a été la mise en recul la digue du Bézo à Charlieu et la restauration de cette rivière par son reméandrage, les aménagements liés à l'abreuvement du bétail, la pose de clôtures en retrait et les nombreuses plantations.

Restera à finaliser l'accueil du public par l'aménagement d'un parcours découverte.

L'action de la Communauté de communes dans ce domaine est de préserver et mettre en valeur la biodiversité de notre patrimoine rural à travers l'entretien et la restauration des milieux aquatiques, mais aussi par la préservation de nos chemins de randonnée et VTT.

#### Les faits marquants 2023 :

##### • **Le Jarnossin (Charlieu Belmont Communauté) :**

Continuité de travaux de restauration-entretien du Jarnossin au niveau du bourg de Boyer et de Coutouvre, ainsi que sur différents secteurs du bassin versant pour des actions ponctuelles. Ce sont environ 3000 ml qui ont été entretenus. Suivi des linéaires déjà entretenus les années précédentes, lutte contre les invasives (renouée, balsamine...) plantations, abreuvoirs, pose de clôtures...

Cette année a été réalisé les derniers travaux liés à la continuité écologique notamment par l'aménagement ou le remplacement d'ouvrages infranchissable sur le Tesche commune de Coutouvre



*Protection des berges pose de clôtures et pompe à museau pour l'abreuvement*



*Remplacement de buses infranchissables par des ponts cadre*

### Autres actions :

- Lancement de la démarche Eau'Défi liée au changement climatique sur la ressource en eau
- Préparation du nouveau contrat territorial Sornin Jarnossin 2024-2029
- Animation auprès du monde de la pêche ; participations divers colloques et réseaux
- Animations scolaires et grand public et actions de communications (internet, radio, TV)
- Suivi des débits (3 stations automatiques de suivis)

- **Contrat Renaison Teysonne (Portage Roannaise de l'eau) :**

Démarrage du contrat « Rive gauche de la Loire » de 2 fois 3 ans, englobant l'ancien programme Bords de Loire,

Diverses actions menées même si toutes celles inscrites au programme de cette année n'ont pas été réalisées (démarrage du contrat) :

- **Principales réalisations :**

- Inventaires avifaune et chiroptère
- Plan de gestion des zones humides
- Travaux de restauration de berges (teysonne à la bénisson-dieu)
- Effacement de 4 ouvrages dans le cadre de la continuité écologique luttant contre les espèces invasives végétales et animales
- Lancement de l'étude morphologique sur le feleuve loire entre le pied du barrage de villerest et la limite départementale à st pierre la noaille
- Animations scolaires (504 élèves pour 17 classes)

- **Contrat du Rhins Rodon Trambouze (Portage Roannaise de l'eau) :**

4 communes de notre territoire sont concernées (Sevelinges, la Gresle, Vougy, le Cergne), commencés en 2019, les travaux concernent l'entretien des berges et de la ripisylve, la lutte contre les invasives, la mise en défens, la densification de la végétation par plantation, la création d'abreuvoirs....

Noter que peu d'actions ont concernées notre territoire.

- **Suite Contrat Vert et Bleu :**

Après un bilan du contrat, des actions futures sont envisagées et étudiées, il faudra envisager d'autres pistes de financements (département, agence de l'eau, divers appels à projets...) pour les valider courant 2024.

### Les chiffres-clés 2023 :

#### Rivières

- + de 35 kms de cours suivis sur le Jarnossin et sur le Sornin
- 3800 ml de pose de clôtures sur le Sornin , 2000ml sur le Jarnossin (principalement électrique)
- 43 abreuvoirs sur le Sornin, 10 sur le Jarnossin (Classique et pompe à museau)
- 1 000 jeunes plants mis en place sur le jarnossin et plus de 11 000 sur le Sornin (principalement sur le Bézo au niveau de la digue)
- 4 ouvrages aménagés ou effacés pour la continuité écologique sur le Jarnossin



- **Chemins de randonnée et itinéraires de VTT :**

- 400 kms de chemins balisés entretenus toute l'année
  - suivi et entretien ou changements lors de dégradation des 4000 balises posées
  - travaux divers sur les secteurs aménagés : sécurisation, aménagements de confort...
  - réalisation du balisage de 24 circuits de VTT sur 4 bases (Briennon, Charlieu, le Cergne, Belmont de la Loire) et du grand tour de pays labellisés par la Fédération Française de Cyclotourisme soit environ 800 km
- Travail sur la cartographie pour les panneaux de départ des 4 bases ou des départs intermédiaires au niveau des communes et travail de création d'une cartographie papier, distribuée à l'OT et dans les communes pour la fin de printemps 2024.



## Les perspectives 2024

- **Rivières :**



- Dernière année de travaux sur le jarnossin portés par la communauté de communes avant de « passer la main » au SYMISOA
- Finalisation des travaux sur la digue du Bézo par le SYMISOA : création du sentier découverte avec des supports pédagogiques
- Poursuite du contrat Rive gauche de la Loire : Renaison-Teyssonne /bords de Loire et bassin orphelin
- Poursuite par la Roannaise de l'eau du contrat Rive droite Rhins Rodon Trambouzan

- **Chemins :**

- maintien de l'entretien des 32 circuits de randonnées du Topoguide
- suivi des 24 circuits VTT et Tour de pays venant d'être mise en place en 2023



## **HABIAT**

Cette compétence de la communauté de communes s'exerce au travers de différents dispositifs dont le principal est le PIG (Programme d'intérêt général de l'habitat) qui a débuté en 2015, pour mobiliser les moyens financiers destinés à la réhabilitation des logements privés. Il s'agit là de lutter contre la précarité liée au logement et également d'aider à l'adaptation des logements aux besoins des personnes en perte d'autonomie.



### Les orientations du mandat

2020-2026



Concernant l'habitat, la collectivité apporte des aides complémentaires dans le cadre de la rénovation énergétique des habitations et de l'aide au maintien à domicile. Au cours de ce mandat, les priorités seront de travailler sur l'habitat indigne et la revalorisation des centre-bourgs de nos communes.



### Les faits marquants 2023 :

- Relance du Plan Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI).
- Participation à plusieurs comités « opérationnel Habitat-Autonomie » (COMOP habitat autonomie) du Département de la Loire.
- Travaux préparatoires dans le cadre de la mise en œuvre de mon Accompagnateur rénov (MAR) au niveau départemental.
- L'avancement du PIG départemental et préparation du PIG 3
- Etude par un stagiaire sur la vacance par commune sur l'ensemble du territoire
- 3 réunions du groupe de travail habitat, déplacées sur les communes de Le Cergne, Belleroche et Pouilly sous Charlieu.
- 2 réunions d'échange avec les professionnels de l'immobilier, les notaires, les banques et organismes de prêts pour échanger sur la dynamique immobilière du territoire.
- Plan Façade : mise en place du plan façade 2023 sur des zones définies du territoire de Charlieu Belmont communauté.

### Les chiffres clés 2023 :

→ 13 dossiers plan façades 2023 déposés et validés, 4 mis en paiement.

→ 7 dossiers de subvention pour abonder les aides de l'ANAH pour les travaux d'adaptation de logement à la perte d'autonomie ont été instruits dans le cadre du PIG en Diffus.

→ 903 soit 7.2% logements vacance sont recensés sur le territoire. (Le taux dans la Loire est de 10.2%) 60% sont vacants depuis plus de 2 ans.

### Perspectives 2024 :

- Travail au niveau départemental sur la mise en œuvre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat pour lancement au 1er janvier 2025.
- Etude sur les résidences secondaires et les locations (Airbnb, gîtes), et mise à jour de l'étude 2023 sur la vacance.
- Mise en place d'un deuxième plan façade pour 2024.





# **Annexes**

# **Comptes administratifs**

# **2023**